

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(46^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mardi 3 novembre 1992



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. RAYMOND FORNI

1. Loi de finances pour 1993 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4673).

AFFAIRES EUROPÉENNES

Mme Dominique Robert, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Jean Seitlinger, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les institutions, le marché unique et la monnaie.

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la recherche, les transports et l'environnement.

M. Michel Pezet, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes.

MM. Jean-Claude Lefort,
Loïc Bouvard,
Alain Lamassoure.

Mme Nicole Cataia,
M. Jean-Paul Bachy,
Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes.

Réponses de Mme le ministre aux questions de : MM. Jean-Paul Virapoullé, Jean-Marie Caro, Charles Ehrmann, Emile Kœhl, Xavier Hunault, Jacques Blanc.

Les crédits du ministère délégué aux affaires européennes seront appelés à la suite de l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. Ordre du jour (p. 4691).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. RAYMOND FORNI, vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1993 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993 (nos 2931, 2945).

AFFAIRES EUROPÉENNES

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère délégué aux affaires européennes.

La parole est à Mme Dominique Robert, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Mme Dominique Robert, rapporteur spécial. Monsieur le président, madame le ministre délégué aux affaires européennes, mes chers collègues, la Communauté européenne se trouve donc aujourd'hui, et une nouvelle fois, à une étape importante de son histoire.

Elle a décidé à Maastricht, en novembre dernier, d'aller au-delà de l'économie et du seul marché intérieur, qui étaient au centre de l'Acte unique et du paquet Delors I, pour constituer une véritable union politique, économique et monétaire. C'est là une grande ambition, mais elle doit prendre corps et entrer dans les faits. C'est pourquoi les choix budgétaires pour 1993 et les années à venir seront déterminants.

Permettez-moi, en introduisant ce débat sur les crédits du ministère des affaires européennes, de me féliciter de cette nouvelle occasion qui nous est donnée de discuter de la politique européenne de la France et des choix qu'elle s'appête à défendre. Il y a quelques jours, nous examinons l'article 36 de la loi de finances, c'est-à-dire le prélèvement sur recettes qui sera opéré au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes. Aujourd'hui, nous examinons les crédits du ministère des affaires européennes dans le cadre de la deuxième partie de la loi de finances. Toutes les occasions sont bonnes et doivent être saisies pour faire entrer l'Europe dans nos débats politiques et éclairer les Français sur les grands enjeux de la construction européenne.

Les crédits du ministère des affaires européennes en tant que tels sont fort modestes et appellent de ma part peu de commentaires. Je précise simplement que la commission des finances ne les a pas votés et, surtout, je relève l'importante diminution - près de 40 p. 100 - des crédits prévus pour les actions de promotion en faveur de la ville de Strasbourg, capitale européenne. J'espère qu'il ne faut pas voir là un désengagement du soutien de la France à la candidature de Strasbourg comme siège du Parlement européen.

La véritable question qui se pose à nous aujourd'hui est celle de la mise en œuvre des engagements de Maastricht, qui intervient dans un contexte particulier :

Premièrement, un environnement économique difficile, caractérisé par un ralentissement généralisé de l'économie et de la croissance, au moment où nous devons assurer la convergence des économies des douze pays membres ;

Deuxièmement, un vide juridique, ou à tout le moins budgétaire, puisque le cadre de référence pour 1988-1992 arrive à échéance sans que le Conseil se soit mis d'accord sur les nouvelles perspectives financières proposées par la Commission, appelées « paquet Delors II ».

A défaut de nouvelles perspectives financières et d'un accord cadre pour les cinq années à venir, c'est donc l'article 203 du traité de Rome qui s'applique, avec les risques de litiges et de crises que nous avons déjà connus dans le passé.

La procédure budgétaire communautaire vient de franchir une nouvelle étape avec l'examen en première lecture, la semaine dernière, à Strasbourg, du projet de budget pour 1993 par le Parlement européen. Cet examen s'annonçait conflictuel compte tenu des positions exprimées d'un côté par le Conseil, soucieux d'appliquer au budget communautaire la même rigueur qu'aux budgets nationaux, et, de l'autre, par le Parlement européen, qui souhaite une traduction budgétaire rapide des nouvelles responsabilités de la Communauté, notamment en matière de politique externe.

Ce budget européen s'élève, si l'on en reste au chiffre proposé par le Conseil, à plus de 63 milliards d'ECU, soit près de 425 milliards de francs, dont 83,5 milliards versés par la France. Voilà qui n'est pas négligeable ! Cela représente le troisième budget de la France et une participation de 18,6 p. 100 au budget de la Communauté. Cette participation est en légère baisse relative puisqu'elle était de 19,3 p. 100 au budget de 1992 et de 20,1 p. 100 au budget de 1991.

L'année 1993 devait être la première étape des nouvelles perspectives financières, la Commission proposant de porter progressivement de 63,3 à 83,2 milliards d'ECU les crédits de paiement sur la période 1993-1997, soit une augmentation de 30 p. 100 et de 20 milliards d'ECU financée par le relèvement du plafond de ressources.

Ces crédits sont destinés à financer la poursuite des actions menées depuis 1988 mais aussi les nouveaux engagements pris à Maastricht : assurer le financement de la réforme de la PAC ; renforcer la cohésion économique et sociale de la Communauté en aidant certains pays à rattraper leur retard de développement, ce qui suppose une application forte du principe de solidarité ; assurer une meilleure compétitivité de

l'industrie européenne par la poursuite des programmes de recherche mais aussi, et pour la première fois, par des aides aux mutations industrielles qui devraient essentiellement bénéficier aux secteurs de l'automobile, de l'électronique, de l'armement et du textile ; honorer nos engagements extérieurs, notamment vis-à-vis de l'Europe de l'Est et des Etats de la CEE. Enfin, la Commission propose une adaptation du système de financement communautaire et de la quatrième ressource afin de mieux tenir compte des écarts de richesse entre les différents Etats membres.

La France devra dire à Edimbourg si elle soutient ces nouvelles perspectives à moyen terme et si elle en accepte les conséquences financières, assurant ainsi à la Communauté les ressources stables et garanties dont elle a besoin pour le développement de ses politiques communes.

Quelle décision budgétaire peut-on raisonnablement attendre du prochain sommet européen et au service de quels objectifs politiques ?

Bien des incertitudes demeurent.

Tous les Etats membres sont-ils prêts à appliquer sans plus tarder le traité d'union européenne, une fois les procédures de ratification menées à bien ?

Faute d'un nouvel accord interinstitutionnel, faudra-t-il attendre 1994 pour disposer d'un nouvel instrument de discipline budgétaire et traduire sur le plan financier le traité de Maastricht ? L'exercice 1993 ne serait-il alors qu'un blanc, une année pour rien dans la construction européenne, comme le craignent certains ?

Le fonds de cohésion sera-t-il créé et doté comme prévu, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 1993 ? Les nouvelles politiques décidées en novembre dernier seront-elles engagées et budgétées dès 1993 ? Ou le Conseil a-t-il oublié Maastricht, comme le lui a reproché le Parlement européen qui a décidé d'augmenter le projet de budget présenté par le Conseil de 4,5 milliards d'ECU ?

Comment l'après-Maastricht sera-t-il financé ? Faut-il, comme le suggèrent certains, augmenter le plafond de ressources qui est actuellement à 1,2 p. 100 du PNB communautaire et, si oui, à quel niveau ? Et dans quels délais ? Cinq ans, sept ans ? Ou faut-il, comme le recommandent la France et l'Allemagne, redéployer les crédits et utiliser la marge de manœuvre existante entre le taux des crédits effectivement consommés et les 1,2 p. 100 de crédits autorisés, ce qui représenterait de 6 à 10 milliards d'ECU ?

J'espère, madame le ministre, que le sommet d'Edimbourg donnera à la Communauté l'élan nécessaire pour sortir de cette situation budgétaire conflictuelle et que le budget de 1993 sera un exercice positif pour la poursuite de la construction européenne.

En dépit de la pression d'une conjoncture économique difficile, il faut parvenir à un accord rapide sur les propositions de la Commission et donner un nouveau cadre de référence à l'action de la Communauté.

Cet accord doit répondre à plusieurs objectifs.

Il devra assurer le financement de la réforme de la politique agricole commune et donner aux agriculteurs des garanties sur la pérennité de l'action de la Communauté dans ce secteur vital pour nous.

L'accord politique du 21 mai 1992 a permis d'obtenir un ensemble équilibré. Il préserve les acquis de la PAC tout en mettant fin aux paradoxes qu'elle avait engendrés.

La France doit continuer à défendre la politique agricole commune afin de conserver une agriculture européenne compétitive, capable de reconquérir des parts de marché dans la Communauté et à l'extérieur, tout en préservant le revenu des agriculteurs. Un accord sur le GATT ne pourrait aller contre cet impératif.

Cet accord devra également assurer le financement des politiques nouvelles. Si le financement de la PAC et le renforcement des politiques structurelles semblent être acquis, nous ignorons quelle nouvelle impulsion sera donnée en 1993 à la politique sociale, à la protection de l'environnement, à la recherche ou encore à des réseaux de transports transeuropéens. Or ces politiques sont au cœur de la nouvelle ambition affichée à Maastricht.

La décision du Conseil de réduire les programmes de recherche, porteurs des emplois de demain, ou de diminuer de 60 millions d'ECU les crédits du fonds social européen

inscrits dans l'avant-projet de budget ne peut que nous inquiéter, alors même qu'il y a 10 p. 100 de chômeurs dans la Communauté.

Autre question incontournable, celle des pays d'Europe centrale et orientale dont la situation économique et sociale appelle une aide et un soutien d'une ampleur sans précédent. La Communauté ne peut ignorer l'attraction qu'elle exerce sur ces pays dont certains, comme la Pologne ou la Hongrie, manifestent déjà leur volonté de la rejoindre.

Nous devons offrir aux pays d'Europe de l'Est le pôle de coopération dont ils ont besoin pour asseoir leur mutation économique et accompagner leur passage à l'économie de marché, si nous voulons développer avec eux des relations économiques et commerciales équilibrées et stables.

Nous devons aussi les aider à protéger leur environnement, menacé par des sites nucléaires vétustes et ne répondant plus aux normes de sécurité. Ces sites représentent une véritable menace pour l'humanité et les montants financiers en jeu sont énormes. Ces pays ne pourront y faire face seuls.

La réunion qui vient de se tenir à Londres avec les différents pays concernés, le Conseil, la Commission et la BERD a montré la difficulté à définir une stratégie efficace et cohérente. Si une nouvelle géopolitique de l'Europe est en train de voir le jour, quelle sera la place de l'Union européenne dans cette architecture, et quel effort financier sommes-nous prêts à consentir ?

Un autre élément peut rendre difficile l'accord que nous attendons à Edimbourg : la remise en cause du principe de solidarité au profit du souci d'un juste retour. L'Europe a un coût et ce débat doit nous permettre de l'expliquer aux Français.

Le « paquet Delors II » a été parfois mal accueilli. Certains Etats membres en contestent le coût pour leurs finances publiques au regard de ce qu'ils touchent et refusent ce degré supplémentaire de solidarité vis-à-vis des pays ou régions les plus défavorisés.

Une telle analyse est dangereuse pour l'avenir de la construction européenne, car elle met en cause le principe de solidarité sur lequel repose la Communauté et tend à renationaliser la participation de chaque Etat au budget européen.

De plus, elle ignore les effets indirects des actions structurelles, notamment en matière d'exportations, et oublie que la non-Europe, l'absence d'Europe, a aussi un coût.

La Communauté devra, parallèlement, résoudre deux dossiers de politique extérieure décisifs pour son avenir.

Le premier dossier est celui de son élargissement. Quatre pays, la Finlande, la Suède, l'Autriche et la Suisse, ont demandé à entrer dans la Communauté. D'autres, comme Malte, Chypre, ou la Turquie, souhaitent engager un processus d'intégration.

Une fois le traité de Maastricht définitivement adopté par tous les Etats membres et mis en application, il faudra alors s'attacher à concevoir une Communauté à seize, voire à plus, ce qui n'ira pas sans conséquences financières ni modifications importantes, notamment du fonctionnement institutionnel.

Autre dossier clé pour la Communauté européenne dans les mois à venir : les négociations du GATT et les menaces de guerre commerciale régulièrement agitées par les Etats-Unis. Si la Communauté ne peut qu'être favorable à un nouveau progrès dans la libéralisation des échanges internationaux, elle ne peut accepter que l'accord se fasse à son seul détriment et au prix de son agriculture. La Communauté devra donc résister aux pressions américaines et refuser de sacrifier son agriculture et ses capacités exportatrices.

Quelles que soient les décisions budgétaires qui seront prises prochainement, il faudra mener un formidable travail d'explication, y compris en France, pour en clarifier le contenu, car je crois, et ce sera mon dernier point, que nous devons réconcilier les Français avec l'Europe.

Les Français ont dit oui à Maastricht, lors du référendum du mois de septembre, mais le fait que la majorité ait été aussi courte ne peut pas être traité comme un simple épiphénomène. Il y a urgence à répondre au malaise révélé lors de la campagne électorale.

M. Jean-Claude Lefort. Eh oui !

Mme Dominique Robert, rapporteur spécial. Les Français veulent être plus et mieux informés, et je me félicite que la résolution de Birmingham insiste sur la nécessité de rendre l'Europe plus proche des citoyens. Si nous voulons que l'Europe fasse partie de leur avenir, il faut la leur expliquer.

L'Europe ne va pas de soi. La désagrégation de l'URSS nous montre que tout projet supranational est voué à l'échec s'il n'est pas porté par une légitimité populaire profonde, même si, il est vrai, tout distingue, dans leur genèse et leur fonctionnement, une construction fédérale comme l'ex-URSS et la Communauté européenne.

Seul un large consentement des peuples européens permettra d'éviter les crispations nationalistes.

Le sondage réalisé au mois d'octobre par le CSA pour *La Croix-l'Événement* auprès de citoyens britanniques, allemands et français est très instructif.

Il révèle que 86 p. 100 des Français considèrent les institutions européennes trop éloignées de leurs préoccupations quotidiennes et que 79 p. 100 d'entre eux pensent qu'elles sont trop occupées à créer des règles ou des directives inutiles. S'ils n'en contestent pas l'existence, ils réclament une Europe plus proche d'eux, moins technocratique, et veulent être mieux entendus. Resterons-nous sourds à cette exigence ?

J'ai constaté, avec regret, que le Conseil proposait de diminuer de près de 50 p. 100 les crédits destinés aux actions d'information. Je crois au contraire indispensable de développer toutes les mesures susceptibles de contribuer à une meilleure information de nos concitoyens sur le fonctionnement et le rôle de la Communauté.

En revanche, je me félicite de la décision prise par le ministre de la fonction publique, Michel Delebarre, de créer un centre des hautes études administratives destiné à mieux préparer les fonctionnaires français à l'Europe.

Puisque nous parlons de l'Europe des citoyens, je rappelle que le traité de Maastricht prévoit la nomination d'un médiateur européen. C'est une excellente initiative, qui complétera utilement le droit de pétition institué par le Parlement européen dans son règlement intérieur. Encore faut-il la faire connaître et prévoir les crédits nécessaires au bon fonctionnement des procédures qu'elle implique. Je n'ai rien trouvé dans le projet de budget du Conseil qui aille dans ce sens !

Madame le ministre, vous l'avez compris, nous attendons le sommet d'Edimbourg avec intérêt pour connaître les choix budgétaires des Douze et savoir si la grande ambition de Maastricht commencera bien le 1^{er} janvier 1993, avec le Grand marché dont elle est l'indispensable complément.

Si le budget communautaire pour 1993 permet bien, comme je le crois, d'aller vers la nouvelle union politique, économique et monétaire à laquelle les Français ont dit oui le 20 septembre, alors, il faut le soutenir. J'invite donc l'Assemblée à adopter les crédits du ministère des affaires européennes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Seitlinger, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour les institutions, le marché unique et la monnaie.

M. Jean Seitlinger, rapporteur pour avis. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, ce dernier débat budgétaire de la législature est aussi, dans le domaine qui nous intéresse, le dernier avant la fameuse échéance du 1^{er} janvier 1993.

Ayant déjà eu l'occasion de m'exprimer dans le débat consacré au prélèvement sur recettes, je voudrais aujourd'hui centrer mon propos sur la signification exacte de cette date hautement symbolique.

Il faut d'ailleurs parfois se garder de l'excès de symboles et veiller à ne pas créer dans l'opinion publique une déception qui serait à la mesure de son attente.

Au fil du temps, le 1^{er} janvier 1993 a été chargé de connotations successives et largement contradictoires. En réalité, il ne marquera ni la fin de l'histoire de France, comme certains feignent de le redouter, ni l'achèvement de la construction européenne.

En premier lieu, il me paraît de plus en plus difficile d'imaginer que le traité de Maastricht puisse entrer en vigueur dès le premier jour de l'année prochaine.

Certes, on peut espérer qu'il surmontera avec succès, d'une manière ou d'une autre, les vicissitudes de la vie politique britannique. Le cas du Danemark est autrement plus délicat et le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, a pu à juste titre parler devant la commission des affaires étrangères d'un imbroglio.

Ne sommes-nous pas placés dans une situation de déficit imaginatif ? Il n'existe pas de solution évidente et je crains que le memorandum présenté la semaine dernière par le Gouvernement danois, loin de faire avancer les choses, ne les embrouille un peu plus.

M. Alain Lamassoure. Hélas !

M. Jean Seitlinger, rapporteur pour avis. Peut-on imaginer une union européenne à la carte qui, dans le cas d'un Etat membre, serait vidée de toute substance ?

Le débat sur l'Europe à deux ou plusieurs vitesses est, certes, un faux débat, mais il convient d'être très attentif au respect d'une certaine homogénéité entre les Douze et au maintien d'objectifs communs. Cela paraît d'autant plus vital que se profile la perspective de l'élargissement à d'autres pays nordiques dont les opinions publiques semblent également réservées à l'égard de l'Europe. Les candidats à l'adhésion doivent accepter l'ensemble de l'acquis, y compris le traité de Maastricht dans sa totalité.

Le 1^{er} janvier 1993 ne marquera probablement pas non plus l'entrée en vigueur de la convention de Schengen. Je sais bien qu'il n'y a pas là de véritable obligation juridique, mais un simple objectif politique. Permettez-moi, madame le ministre, de ne pas partager votre optimisme. Il est difficile de croire que l'Allemagne, aux prises avec un débat difficile sur le droit d'asile, que les Pays-Bas, traditionnellement réservés sur Schengen, vont ratifier rapidement la convention. Dans ces conditions, la fonction de laboratoire, d'entraînement de Schengen sur les Douze risque de n'avoir plus de sens.

En effet, le marché unique, et c'est la seule certitude, va devenir une réalité à compter du 1^{er} janvier prochain. Alors que le débat européen était naguère centré sur cette perspective, l'évolution à l'Est puis le traité de Maastricht lui ont fait perdre de son acuité. Et pourtant, c'est la seule véritable certitude que nous ayons : dans quelques semaines, l'objectif de l'Acte unique sera atteint. La plupart des textes nécessaires ont été adoptés ; ceux qui restent en instance, et qui sont parfois importants, n'empêchent pas le grand marché de se faire.

Je me réjouis de constater que la France a été techniquement bien préparée à cette échéance : n'est-elle pas l'un des « meilleurs élèves » pour la transposition des directives ?

Je serai plus réservé quant à la préparation politique et je pense qu'une partie des votes négatifs au référendum du 20 septembre s'explique plus par la crainte à l'égard de l'Acte unique et de l'ouverture des frontières que par le rejet du traité de Maastricht lui-même.

L'explication de l'Europe est la tâche primordiale des mois et des années à venir, le Conseil européen de Birmingham l'a réaffirmé. Dans ces conditions, je m'interroge sur les raisons qui ont pu conduire à réduire sensiblement, de l'ordre de 7 p. 100, les crédits d'intervention du ministère des affaires européennes précisément destinés à des actions d'information. Il n'est pas admissible que l'Europe paie aujourd'hui un tribut à la rigueur budgétaire, d'autant plus que les sommes en cause, 1,5 million de francs, relèvent des économies de bout de chandelle.

D'autres évolutions sont cependant plus favorables, et je souligne tout spécialement la forte augmentation, 51 millions de francs, de la contribution française au Conseil de l'Europe.

Cette situation contrastée m'avait amené à m'en remettre à la sagesse de la commission des affaires étrangères. Celle-ci a émis un avis favorable à l'adoption des crédits. En son nom, je demande donc à notre assemblée de prendre la même position.

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour la recherche, les transports et l'environnement.

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. Madame le ministre, 1992 marque l'achèvement du marché unique et 1993, après Maastricht, devrait marquer l'année de nouvelles ambitions. Vous vous êtes dépensée sans compter pour

accélérer le mouvement et nous devons vous en féliciter, mais il n'y aura aucune percée significative de l'Europe dans le monde de demain si celle-ci ne se donne pas comme première priorité la construction d'une Europe industrielle forte, si elle ne se dote pas d'infrastructures communes, notamment en matière de transports, si elle ne montre pas l'exemple en matière de lutte pour la survie de notre planète.

J'ai développé ces trois thèmes dans mon rapport pour avis. Ils peuvent paraître éloignés des préoccupations les plus couramment énoncées concernant le marché unique et l'Europe économique et monétaire, mais je suis convaincu que la réalisation d'une Europe industrielle et dynamique passe nécessairement par la création d'une Europe de la recherche.

Je ferai donc une analyse lucide et sans complaisance de l'Europe actuelle dans le domaine industriel. J'ai lu récemment le jugement suivant : « l'avantage industriel de l'Europe se réduit, son potentiel s'éffrite ». Je me suis demandé qui avait osé émettre un jugement aussi sévère. Un déçu de l'idée européenne, un représentant d'une grande firme japonaise vantant les mérites de l'industrie niponne ou encore un Américain enterrant trop vite le Vieux Continent ? Eh bien, ce constat en forme de condamnation était formulé, malheureusement, par la Commission européenne elle-même !

Les succès de l'Europe aéronautique ou spatiale cachent des retards de croissance que quelques chiffres traduisent clairement : dans les nouvelles technologies, le Vieux Continent, qui compte plus de 300 millions d'habitants, réalise seulement 17 p. 100 des exportations, contre 35 p. 100 pour les Etats-Unis d'Amérique et 30 p. 100 pour le Japon.

Par ailleurs, nous avons une Europe à plusieurs commandes. Quand certains accélèrent - nous en avons parlé à propos du rapport financier - d'autres s'arc-boutent malheureusement sur le frein.

Mme le rapporteur spécial a évoqué le problème de la recherche. Quand la Commission propose dans le quatrième PCRD - programme cadre de recherche et de développement - une augmentation très significative des crédits de recherche, nous sommes bien entendu d'accord, mais un certain nombre de pays refusent. Autant nous soutenons et avons soutenu les avancées significatives dans le domaine de l'industrie et de la recherche contenues dans le traité de Maastricht, autant son article 189, qui prévoit un processus de codécision entre la Commission et le Parlement européen, assorti, selon un mécanisme nouveau, de la nécessité de l'unanimité au niveau des pays membres, nous inquiète pour le développement de l'Europe de la recherche. Ce nouveau système va en effet freiner les processus de décision. Nous souhaiterions par conséquent, madame le ministre, que, lors de négociations éventuelles, cette disposition concernant l'Europe de la recherche soit améliorée.

En outre, il faut insister sur certains points négatifs : nombre de dépôts de brevets en chute libre ; insuffisante sélectivité des programmes ; mauvaise coordination de la recherche précompétitive et des priorités technologiques, la Commission ayant toujours l'initiative des programmes, mais l'articulation avec le programme Euréka étant mauvaise, en dépit des dispositions du traité et d'un certain nombre de décisions européennes.

Il faut aussi relever la lenteur de certains mécanismes administratifs, des procédures d'appel d'offres jugées trop longues et trop coûteuses par les entreprises, notamment par les PME-PMI, et l'insuffisance de l'évaluation.

Pour terminer ce tableau un peu noir, je prendrai l'exemple de la télévision haute définition afin de stigmatiser la guerre entre les tribus européennes.

Dans ce domaine, on est un peu dans la situation de l'explorateur dans la jungle : quand une liane est coupée, de nouveaux obstacles surgissent ! La directive D1 Mac du 11 mai 1992 prévoyait l'exclusivité de la norme HD Mac, l'exclusivité de la norme D1 Mac pour le format 16/9, et faisait obligation à tous les Européens de diffuser en norme D2 Mac après 1995.

Tous les opérateurs européens avaient donné leur accord dans la mesure où un plan d'action de 850 millions de francs pour la diffusion en norme D2 Mac des services existants afin de favoriser la phase de transition serait mis en place. Malheureusement, à cause de divisions internes - les Anglais et les Italiens n'acceptaient pas ce programme, les Allemands désiraient revenir à la norme Super Pal, ce qui isole un peu les

Français, les Hollandais et les Belges - les crédits qui viennent d'être proposés pour 1993 sont très loin de nos ambitions puisqu'ils s'élèvent à un million de francs seulement.

Pendant que les tribus européennes se battent, les Japonais travaillent sur les convertisseurs de normes, ainsi que les Américains, qui ont réussi à nous paralyser totalement avec le vrai-faux débat du tout-numérique. S'il faut travailler sur ce programme, le tout-numérique n'est en effet pas pour demain.

Alors que nous avons une avance significative dans le domaine de la télévision haute définition, nous sommes en train de la perdre tandis que la crédibilité du tout-numérique devient de plus en plus forte, puisque l'on se rapproche de la possibilité d'y parvenir à un coût compétitif.

Dans tous ces domaines, nous devons nous battre afin de faire avancer l'Europe.

Heureusement, une riposte européenne est possible car nous avons aussi certains points forts depuis quelques années.

On constate une européanisation de la recherche et une coopération européenne croissante : 5 700 partenariats entre les industries et les universités, cela va dans le bon sens. On note aussi des synergies, la fin des doublons, des retombées scientifiques dans l'industrie, le commerce et le développement technologique.

Par ailleurs, la coopération avec l'Europe centrale et orientale démarre avec des programmes spécifiques. Je rappelle aussi l'adoption d'un quatrième PCRD, la définition de noyaux thématiques prioritaires et la prise en compte de certaines des recommandations que nous avons faites il y a quelques années à cette même tribune.

On doit également relever l'amélioration de la coordination entre les politiques nationales et les politiques communautaires, notamment grâce à l'article 130 H du traité de Maastricht. L'Europe ne doit pas être un treizième Etat, elle doit coordonner l'ensemble des politiques nationales.

Tout cela va dans le bon sens, dans le sens d'une meilleure compétitivité, et non plus celui d'une réglementation interne supérieure. Il faut, je crois, accélérer l'adaptation de l'industrie et peut-être délaissier la politique qui est malheureusement celle de la direction de la concurrence et qui - thattachisme oblige - a tenu lieu de credo libéral européen en faisant plus la chasse aux opérations de concentration et aux aides publiques dans les nouveaux domaines industriels qu'en développant une approche permettant une accélération et une adaptation de l'industrie, la création d'un environnement favorable à celle-ci ainsi qu'une meilleure exploitation du potentiel d'innovation de la recherche-développement technologique.

Sur tous ces points, nous devons nous battre si nous voulons favoriser le développement d'une Europe de la recherche forte.

Second temps de mon intervention : l'Europe des transports. C'est une condition nécessaire pour le développement de l'Europe de l'industrie. Le marché unique va provoquer un doublement des échanges commerciaux entre notre pays et nous serons confrontés à des blocages si les Européens ne mettent pas en place une politique volontariste des transports aériens, terrestres et routiers. Là aussi, plutôt que d'accélérer la libéralisation, en particulier dans le transport aérien, mieux vaudrait harmoniser les conditions de suppression des dessertes et les modalités d'amélioration du transport aérien et du transport routier.

En ce qui concerne le transport ferroviaire, nous soutenons la politique de coordination du transport ferroviaire trans-européen, notamment la partie qui concerne les nouvelles lignes à 250 kilomètres à l'heure et plus et les maillons clés de raccordement, mais nous regrettons la lenteur de la mise en œuvre du TGV Est-européen.

Lors de l'examen de ce projet de budget, la commission des affaires étrangères a souhaité à l'unanimité que le financement du TGV Est-européen soit assuré selon la même clef que le TGV Atlantique, c'est-à-dire avec une contribution de l'Etat de 30 p. 100. Nous demandons en second lieu, à l'unanimité, que, de manière symbolique, comme pour l'aéroport de Strasbourg - le TGV Est-européen aura, en effet, la même signification pour le développement de Strasbourg capitale européenne - les crédits destinés à la mise en place du TGV Est-européen soient affectés au ministère des affaires européennes.

Troisième point : l'Europe de l'environnement. Dans ce domaine, des débats agitent les milieux scientifiques car certains doutent de l'ampleur du phénomène et de sa réalité. La conférence de Rio a abouti à la signature d'une convention sur les changements climatiques. Au-delà des querelles scientifiques, la prudence s'impose, plusieurs discussions ayant agité l'actualité ces derniers temps suffisent à le démontrer.

L'approche économique, fondée sur une fiscalité spécifique au niveau européen, avec la création d'une écotaxe, n'a aucun sens si tous les pays de l'OCDE ne font pas la même chose simultanément. La Commission européenne propose une double taxe, l'une s'appliquant aux industries polluantes, l'autre à toutes les formes d'énergie, mais cela exige que le même système de taxation soit mis en place en même temps aux Etats-Unis, au Japon et dans les autres pays développés.

Il aurait selon nous été préférable de s'attaquer au secteur des transports, qui contribue à augmenter la pollution par le gaz carbonique. Je rappelle que, pendant les années 1980-1990, il y a eu une diminution globale du taux de gaz carbonique rejeté d'environ 25 p. 100, alors qu'on a constaté dans le même temps une augmentation de 40 p. 100 des rejets dans le secteur des transports. Il faut donc s'attaquer à ce problème, et en particulier définir une fiscalité spécifique au niveau européen.

En fait, nous ne faisons pas payer au juste prix les transports routiers, par le biais de la fiscalité. Certes, les problèmes de certaines entreprises de ce secteur sont réels - on l'a vu lors de la grève des camionneurs, au mois de juillet - mais il faut une fiscalité juste au niveau des transports, compensée par certaines diminutions en ce qui concerne les transports routiers. Nous ne devons, par exemple, pas conserver une fiscalité différentielle entre l'essence et le gazole. Nous assistons en effet à une diminution de la consommation d'essence et à une augmentation de la consommation de gazole. Dans dix ans, il n'y aura plus en France que des voitures diesel et plus aucune voiture à essence, ce qui aboutira à une perte fiscale pour notre pays, et l'on peut faire le même raisonnement au niveau européen. Nous n'aurons pas résolu certains problèmes d'environnement et assisterons impuissants à une dégradation de l'environnement européen, sans pouvoir réagir, parce que nous n'aurons pas su définir de vraies priorités.

J'ai également détaillé dans mon rapport écrit le problème des biocarburants. Il faut soutenir ces carburants et certaines directives vont déjà dans le bon sens. Les biocarburants offrent en effet une solution pour la mise en application de la politique agricole commune - mais nous aurons l'occasion de reprendre ce débat lors de l'examen d'une proposition de loi qui viendra en discussion au cours de cette session.

En conclusion, je suis convaincu que les partenariats qui se développent aujourd'hui au niveau européen seront, pour notre industrie, les succès de demain et les parts de marché d'après-demain. Il est donc important de mettre en place l'Europe de la recherche, l'Europe industrielle. Nous devons relever un certain nombre de défis. L'Europe n'est pas confrontée à une fatalité, à une inéluctable décadence. Son avenir dépendra de ses capacités à mobiliser des femmes et des hommes autour de grands projets concrets. Vous pouvez être assurée, madame le ministre, que nous serons à vos côtés dans ce combat.

La commission des affaires étrangères, à l'unanimité, a adopté les crédits de votre ministère et suggère à l'Assemblée de faire de même. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Michel Pezet, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes.

M. Michel Pezet, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, notre assemblée a déjà débattu du prélèvement au profit des Communautés européennes le 23 octobre dernier, lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances pour 1993. A la suite de ce débat, elle s'est prononcée par un vote positif sur cette évaluation du prélèvement communautaire.

Au demeurant, je regrette que tous ceux qui ont réclamé plus de transparence et de démocratie dans le traitement des problèmes européens n'aient pas saisi l'occasion qui nous

était enfin offerte d'examiner de manière approfondie l'impact des finances communautaires sur nos finances publiques.

Toutefois, je me félicite que, grâce à cette innovation, la discussion des crédits des affaires européennes ne constitue plus seulement, comme les années précédentes, un prétexte pour évoquer le financement de la Communauté. Je ne reviendrai donc pas sur le sujet, qui a récemment fait l'objet ici même d'un débat de qualité.

Je relèverai simplement la forte augmentation des dépenses communautaires pour 1993, adoptée le 29 octobre dernier en première lecture par le Parlement européen. Cette réaction face au projet de budget du Conseil était attendue et votre délégation pour les Communautés européennes a appelé le Gouvernement à faire preuve, lors des prochaines délibérations du Conseil, de la fermeté nécessaire pour éviter tout dérapage des dépenses communautaires.

Les crédits soumis ce matin à notre examen se situent à une convergence riche en significations et en espoirs, celle de l'Europe et de 1993.

La dynamique européenne enclenchée en 1985 devrait se traduire l'année prochaine par l'entrée en vigueur du marché unique, du traité de Maastricht et du traité sur l'espace économique européen. Que de chemin parcouru en huit ans !

Ces progrès de la construction européenne ne se font pas pour autant sans difficultés, nous en sommes tous conscients. Ce ne sera pas, toutefois, vous faire injure, madame le ministre, que de constater que les crédits en discussion, d'un montant de 115 millions de francs, soit 0,1 p. 100 des dépenses civiles, ne peuvent prétendre aplanir à eux seuls les obstacles que nous rencontrons dans la construction européenne. Il n'empêche que les trois composantes de vos crédits, c'est-à-dire, respectivement, les indemnités des membres français du Parlement européen, la promotion de Strasbourg, capitale européenne, et les interventions de votre ministère, fournissent une excellente base de départ pour aborder certaines questions plus générales, étant entendu que l'ambition européenne de la France dépend bien davantage d'une volonté politique que des sommes qui sont en jeu ce matin.

Je souhaiterais donc évoquer pour commencer l'élection des membres du Parlement européen. Le Parlement européen doit-il se contenter, à un moment où le comblement du déficit démocratique des institutions communautaires est à l'honneur, d'un mode de scrutin qui ne contribue pas à asseoir sa légitimité ? En effet, les élections européennes obéissent, d'un Etat à l'autre, à des mécanismes différents : scrutin majoritaire uninominal au Royaume-Uni, proportionnelle dans le cadre des régions en Allemagne, en Espagne et en Belgique, proportionnelle dans le cadre de circonscriptions spécifiques en Italie, circonscription électorale unique aux Pays-Bas et au Danemark. Est-ce là la meilleure manière de concrétiser cette notion de citoyenneté européenne que reconnait pour la première fois le traité de Maastricht ?

Je reviendrai dans un instant sur la nécessité de bâtir une Europe plus proche de ses citoyens, mais j'observe déjà que notre propre mode de scrutin pour les élections européennes...

Mme Nicole Catala. C'est le plus mauvais de tous !

M. Michel Pezet, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes. Il est vrai qu'il n'est pas bon ! Pour le moins, il n'assure pas, voulais-je dire, une proximité suffisante entre l'électeur et l'élu, ainsi qu'en témoigne le taux d'abstention relativement élevé qui marque cette échéance électorale pourtant décisive.

En revanche, la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés a toujours défendu l'équilibre actuel qui détermine la répartition des sièges par Etat membre. A cet égard, la conférence intergouvernementale a adopté une déclaration, annexée à l'acte final signé à Maastricht le 7 février 1992, relative au nombre des membres de la Commission et du Parlement européen. Elle prévoit que cette question sera examinée au plus tard à la fin de cette année, afin de préparer un accord qui s'appliquerait aux élections de 1994.

Les principes qui président à la répartition actuelle sont satisfaisants parce qu'ils assurent à la fois la parité entre la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Italie et une représentation suffisante des Etats moins peuplés.

Je pense qu'il faut établir une distinction entre les deux éléments nouveaux qui ont relancé le débat sur cette question.

Il y a, d'une part, l'élargissement auquel la Communauté se prépare à moyen terme. Nul ne peut contester qu'il entraînera une modification de la composition du Parlement européen, qui devra accueillir des élus des nouveaux Etats membres. Il nous faudra cependant prendre garde à toute croissance excessive du nombre total des membres de cette institution pour ne point avoir un jour un Soviet suprême. (*Sourires.*)

Il y a, d'autre part, l'unification allemande. La délégation pour les Communautés européennes a, dès 1990, salué comme il se devait cet événement historique et s'est prononcée en faveur d'un soutien résolu pour l'intégration des nouveaux *Länder* à la Communauté. Cette intégration doit-elle pour autant se traduire mécaniquement par une augmentation du nombre des membres allemands au Parlement européen ? Cela ne serait pas conforme, semble-t-il, à l'esprit des pères fondateurs de la Communauté, qui avaient privilégié d'emblée un équilibre politique plutôt qu'une répartition démographique, en écartant du débat à la fois l'union française et une éventuelle unification allemande, comme en témoigne l'accord franco-allemand du 8 mai 1951.

Il ne faudrait pas ouvrir la boîte de Pandore, si j'ose dire, car il ne fait pas de doute qu'une réévaluation du nombre des représentants allemands impliquerait une augmentation significative de l'effectif total du Parlement européen, qui est déjà de 518 aujourd'hui. Il est vraisemblable, en effet, que la France, le Royaume-Uni et l'Italie bénéficieraient également, à des degrés divers, d'un accroissement du nombre de leurs représentants.

J'en viens maintenant à la promotion de Strasbourg, en relevant d'abord la diminution des crédits prévus à cet effet pour l'année prochaine. J'espère, bien entendu, que la France continuera de défendre avec toute la fermeté nécessaire la capitale alsacienne, qui doit continuer de jouer son rôle de capitale européenne.

M. Germain Gengenwin. Très bien !

M. Michel Pezet, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes. Strasbourg est d'abord le siège du Conseil de l'Europe, institution paneuropéenne créée dès 1949 et regroupant désormais vingt-sept Etats. Son rôle est appelé à s'accroître car, en attendant que tous ses Etats membres soient prêts à rejoindre la Communauté, il constitue une enceinte privilégiée de dialogue entre les peuples de notre continent trop longtemps divisé.

Je note avec satisfaction que les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe se réuniront pour la première fois à l'automne prochain. Cette rencontre exceptionnelle permettra, je l'espère, de donner corps à la volonté du Président de la République, qui en a été l'initiateur, de faire de cette institution, selon ses propres mots, « l'un des creusets de la Confédération ».

Strasbourg doit également rester le lieu normal des sessions du Parlement européen. Je remarquerai à ce propos que la France a dû insister auprès de ses partenaires pour que la session extraordinaire d'octobre se tienne à Strasbourg. Aux termes des traités, c'est en effet au Conseil qu'il revient de décider du lieu d'activité des institutions communautaires.

Voilà pourquoi la question de Strasbourg s'inscrit dans le cadre de négociations en cours sur le siège d'autres institutions.

La France a décidé, très légitimement - et nous soutenons votre fermeté, madame le ministre -, de bloquer toute décision dans ce domaine tant que ne sera pas confirmé, au plus haut niveau, le rôle de Strasbourg. Le Conseil européen de Lisbonne, au mois de juin dernier, n'a pu parvenir à un accord. Il est regrettable que les réticences de certains de nos partenaires à l'égard de Strasbourg aient, en fin de compte, pour seul effet de retarder l'installation de l'Agence européenne de l'environnement, de l'Institut de la lutte contre la drogue ou de l'Institut de formation des cadres de l'Europe de l'Est.

Je souhaite donc que soit rapidement conclu un compromis d'ensemble, permettant à la fois de satisfaire les ambitions légitimes de Strasbourg et d'assurer une répartition équilibrée des sièges des autres institutions européennes.

Le troisième thème que je désire aborder ce matin est celui de l'information de nos concitoyens sur l'Europe.

Je constate que les crédits correspondants prévus pour 1993 diminuent de 7 p. 100 en francs courants par rapport à ceux de cette année. A l'échelon communautaire, les crédits des actions générales d'information de la Commission sont également en baisse dans le projet de budget pour 1993 adopté par le Conseil. Or l'effort d'explication de l'Europe ne fait, me semble-t-il, que commencer, si je considère les enseignements que nous devons retirer de la campagne et du scrutin référendaire de septembre. Au demeurant, cet effort ne dépend pas, pour l'essentiel, des moyens budgétaires qui y seront affectés.

Nous n'améliorerons l'information de nos concitoyens sur l'Europe que si nous pouvons d'abord mieux contrôler nous-mêmes les activités communautaires. A cette fin, nous devons renforcer nos liens avec les parlements des autres Etats membres.

La déclaration de Birmingham reconnaît explicitement le rôle éminent que les parlements nationaux ont à jouer en matière européenne. Ceux-ci ont déjà établi des contacts fructueux, comme en témoigne la réunion, qui se tiendra prochainement à Londres, de ce qui sera la septième conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires et au cours de laquelle les délégations pour les Communautés européennes de l'Assemblée nationale et du Sénat représenteront la France. Cette initiative, d'inspiration française, s'accompagne quotidiennement d'échanges d'information et d'expériences toujours plus enrichissantes entre parlements nationaux.

Mais pourquoi ne pas envisager une coopération plus solennelle, esquisse d'une seconde chambre, représentant les Etats, par exemple afin d'exercer un contrôle politique de l'application du principe de subsidiarité, dans la mesure où chacun conviendra qu'il n'est pas satisfaisant de s'en remettre, dans un domaine aussi déterminant pour l'avenir de la Communauté, au seul contrôle juridictionnel exercé par la Cour de justice ?

Il nous faudra, parallèlement, approfondir nos relations avec le Parlement européen.

M. Jacques Limouzy. Assurément !

M. Michel Pezet, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes. Là encore, des rencontres plus solennelles sont nécessaires : des tenues plus rapprochées d'assises ou de conférences des parlements, associant les représentants des parlements nationaux et du Parlement européen, nous semblent indispensables. Elles pourraient prochainement se prononcer, non seulement sur l'application du principe de subsidiarité, mais aussi sur des questions aussi essentielles que le financement futur de la Communauté ou l'élargissement.

A l'échelon national, notre parlement doit, en même temps, améliorer son information. Je rappelle que M. Charasse, allant dans le sens de ce que je souhaitais, avait pris l'engagement que les dépenses communautaires apparaissent en regard des dépenses nationales dans les fascicules budgétaires. Cet engagement n'a pu être concrétisé cette année. Il serait bon qu'il le soit dans le projet de loi de finances pour 1994.

Enfin, je tiens, madame le ministre, à saluer la disponibilité que vous avez manifestée pour venir prochainement dialoguer avec le Parlement avant le Conseil européen d'Edimbourg. La systématisation des contacts entre le Gouvernement et le Parlement à la veille ou au lendemain des Conseils européens et des Conseils des ministres européens doit être poursuivie.

Je note par ailleurs que la Commission des Communautés entend désormais établir des contacts plus fréquents avec les parlements nationaux, comme le montre l'audition de son président, M. Jacques Delors, par nos collègues de la Chambre des représentants de Belgique. Nous serions très heureux de pouvoir, à l'identique, rencontrer le président Delors.

L'information de nos concitoyens sur l'Europe peut ainsi être améliorée si celle-ci consent à s'en rapprocher. Le traité de Maastricht, contrairement à ce que laissent supposer les inquiétudes exprimées ici et là, comporte des avancées dans cette direction.

Je me félicite du débat auquel la ratification du traité a donné lieu dans notre pays. Mais l'information générale sur les institutions communautaires et sur les enjeux de la construction européenne, dont le scrutin référendaire a été

l'occasion, doit maintenant se prolonger par une perception plus quotidienne des activités de la Communauté. Une Europe qui agit dans la transparence, c'est une Europe plus proche de nos concitoyens !

Dans cette optique, la création d'un Comité des régions permettra à ces entités dynamiques d'être plus étroitement associées au fonctionnement de la Communauté. Nos collectivités locales ont d'ailleurs parfaitement mesuré l'importance de l'enjeu communautaire en se mobilisant depuis de nombreuses années dans la perspective du marché intérieur.

Enfin, le principe de subsidiarité posé par l'article 3 B du traité de Maastricht n'est pas autre chose qu'un principe de proximité. Autrement dit, si l'échelon d'administration le plus proche des citoyens paraît le plus approprié pour exercer une compétence donnée, c'est à lui que revient de droit cette compétence. Ce principe garantit donc bien une Europe plus proche de ses citoyens, sous réserve, comme je le rappelais à l'instant, d'un contrôle politique de son application.

Mme Marie-France Stirbois. Ce n'est pas le langage que vous teniez avant Maastricht !

M. Michel Pezet, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes. Tels sont les thèmes que je tenais à développer devant vous ce matin à l'occasion de cette discussion.

Pour conclure, mes chers collègues, je vous recommanderai d'adopter les crédits des affaires européennes car, je le répète, l'Europe dépend avant tout d'une conviction et d'une volonté, qui sont celles du Gouvernement.

J'espère que la mise en œuvre prochaine des dispositions de l'article 88-4 de la Constitution démontrera que nous pouvons aussi mettre nos convictions au service de nos concitoyens pour contribuer aux progrès de la construction européenne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Monsieur Pezet, je n'ai pas voulu vous interrompre compte tenu de l'intérêt de votre propos, mais je vous ferai observer que vous avez dépassé votre temps de parole de 60 p. 100.

M. Michel Pezet, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes. Le temps qui m'était imparti était tellement court, monsieur le président !

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Lefort.

M. Jean-Claude Lefort. Madame le ministre, votre budget est, une fois de plus, largement secondaire. Mais ce qui ne l'est pas, c'est le fait suivant : si l'Assemblée a le pouvoir de le refuser alors qu'il représente un peu plus de 100 millions de francs, elle n'a par contre pas le pouvoir, ainsi que nous l'avons vu récemment, de repousser le prélèvement obligatoire opéré sur notre budget national pour votre Europe, lequel prélèvement, d'un montant de 83,5 milliards, est pourtant soixante-dix fois supérieur à votre propre budget. Et l'on nous rebat les oreilles du déficit démocratique dont souffre la Communauté !

Tout cela, comme je l'ai déjà dit, illustre le rôle dévolu à notre Parlement dans le cadre de votre Europe : un rôle subsidiaire, un rôle secondaire.

Votre budget, mis à part la subvention à la desserte aérienne de Strasbourg et les charges communes, a comme fonction principale de permettre l'organisation de rencontres internationales, de payer une exposition itinérante et de promouvoir vos campagnes unilatérales de propagande en direction des écoles primaires, ainsi que vous l'avez fait en 1992. Voilà qui peut, me semble-t-il, se passer de commentaires !

En vérité, c'est moins sur votre « mini-budget » qu'il nous faut nous prononcer aujourd'hui que sur la politique européenne du Gouvernement, laquelle n'a pas, c'est le moins qu'on puisse dire, le vent en poupe, eu égard à ses effets négatifs et étendus dans tous les domaines.

Après le référendum, on nous annonçait pourtant bien des changements. « Il faut comprendre le message des gens qui ont voté "non". Les inquiétudes et les craintes qu'ils ont exprimées ne doivent pas être négligées », ainsi parliez-vous, madame le ministre, le soir des résultats. Le Premier ministre, qui faisait le même constat, assurait : « Le Gouvernement sera plus qu'hier à l'écoute du pays. » A l'intention de celles et de ceux qui avaient voté « non », il précisait même « Le Gouvernement vous a entendus ».

Il est vrai que cela se passait le 20 septembre au soir, après que les partisans du « oui » eurent entendu « passer le vent du boulet », selon l'expression du ministre Kouchner.

Un mois plus tard, au Conseil européen de Birmingham, que se passe-t-il ? Je vous cite : « les Douze ont réaffirmé avec fermeté qu'ils ne veulent en aucun cas de la renégociation du traité de Maastricht et qu'ils en souhaitent la mise en œuvre dans les délais prévus ».

Ainsi, une fois de plus, vos promesses se sont envolées !

Pourtant, il est une chose qui a marqué le vote des Français : ceux qui ont voté « non » n'ont pas dit « non » à l'Europe, tandis que beaucoup de ceux qui ont voté « oui » n'ont pas dit « oui » à Maastricht. C'est un fait capital !

Pourtant, vous continuez, avec fermeté. Votre entêtement est inconcevable !

Il faut une autre Europe que celle qui est marquée par l'argent, l'ultra-libéralisme, la bureaucratie, l'étouffement des souverainetés, la domination des plus forts sur les autres, en particulier celle de l'Allemagne.

Il faut une autre Europe de la coopération, de la liberté, une Europe porteuse d'un projet, d'un message de progrès, une Europe qui se fasse sans défaire la France !

Ce n'est pas le cas aujourd'hui et les exemples abondent. Je n'en retiendrai qu'un : notre attitude concernant le conflit dans l'ex-Yougoslavie.

A ne suivre que la volonté hégémonique de l'Allemagne, la France se trouve réduite à l'impuissance, à la paralysie. Elle n'a plus de voix propre, qui serait pourtant nécessaire pour travailler à une issue politique des conflits. Je suis allé en Yougoslavie, à la fin du mois d'août dernier, avec une délégation de notre assemblée. Dès mon retour, le 1^{er} septembre, j'ai écrit au ministre des affaires étrangères pour lui demander que la France s'honore en prenant les initiatives qui s'imposent pour obtenir un embargo total sur la livraison d'armes en provenance de nombreux pays, en particulier de l'Allemagne. Eh bien, voyez où nous en sommes, madame le ministre : un mois plus tard, je recevais une lettre de son chef de cabinet m'indiquant « qu'il faisait procéder à une étude attentive de ce dossier et qu'il ne manquerait pas de me tenir informé de la suite qui pourra lui être réservée ».

Vous vous rendez compte, à propos de l'embargo sur les armes parler d'un « dossier », d'une « étude attentive », de « la suite qui pourra lui être réservée » ! C'est tout simplement inacceptable. Mais cela montre à quel point notre pays en est arrivé avec votre Europe.

Mme Dominique Robert, rapporteur spécial. Notre Europe !

M. Jean-Claude Lefort. Je terminerai simplement par une demande précise.

Au cours du débat sur le prélèvement obligatoire de 83,5 milliards de francs pour votre Europe, M. le ministre du budget a indiqué que nous allions dépenser 77 milliards en 1992, alors que le montant inscrit initialement était de 84 milliards. Il y a donc une différence de 7 milliards. Où sont-ils ? A quoi servent-ils ? Que comptez-vous en faire ? En cas de besoin, je vous signale que nous avons des idées sur ce point.

Ainsi, vous l'aurez compris, notre opposition à votre budget est une opposition à votre politique européenne. En disant non à celui-ci, nous disons oui à une autre Europe,...

M. Germain Genvenwin. Laquelle ?

M. Jean-Claude Lefort. ... à l'Europe des peuples car, sans eux, et à plus forte raison contre eux, il ne peut y avoir d'Europe. Voilà, en vérité, le fond de notre divergence, madame le ministre.

M. le président. La parole est à M. Loïc Bouvard.

M. Loïc Bouvard. Madame le ministre, mes chers collègues, notre discussion budgétaire a lieu au lendemain de l'événement majeur que fut, le 20 septembre dernier, la ratification par la France du traité de Maastricht après le débat national que l'on a connu.

C'est dire s'il convient de saisir cette occasion pour tenter d'apporter des réponses précises aux questions que les Français se posent. Le groupe de l'Union du centre au nom duquel je m'exprime aujourd'hui, se réjouit que la France ait dit oui, permettant ainsi à la dynamique de l'union de continuer à se développer en Europe.

Mme Dominique Robert, rapporteur spécial. Vous avez raison !

M. Jean-Yves La Déaut, rapporteur pour avis. Bravo !

M. Loïc Bouvard. Le contraire eût été, selon nous, préjudiciable aux intérêts supérieurs de notre pays.

Cela dit, il convient de prendre en compte les motivations et les réticences des Français qui ont voté « non » et d'apporter sans tarder les retouches nécessaires pour un fonctionnement amélioré de la Communauté.

Une Europe certes plus unie, mais aussi plus proche des citoyens, plus démocratique, c'est-à-dire dans laquelle, d'une part, le Parlement européen exerce un plus grand contrôle sur les membres de la Commission et, d'autre part, les parlements nationaux soient à même d'exercer un contrôle *a priori* des projets de décisions communautaires, voilà ce que souhaitent les Français.

M. Jean-Claude Lefort. Un contrôle surtout !

M. Loïc Bouvard. Une Europe rassemblant les forces des pays membres en un vaste ensemble sans en édulcorer l'identité, ajoutant une dimension politique, économique et monétaire permettant à chacun de ces pays de s'affirmer, en son sein, sur la scène mondiale sans pour autant faire disparaître sa capacité à agir directement lorsque cela s'avérera plus efficace, voilà ce que souhaitent les Français.

Enfin, une Europe de la défense interdisant à tout jamais les guerres fratricides internes à l'Europe et favorisant l'émergence d'un pilier européen équilibrant l'influence américaine au sein de l'OTAN, voilà ce que souhaitent les Français.

L'UDC, qui trouve dans l'Union européenne l'un des fondements même de son existence puisqu'elle revendique la filiation des pères fondateurs de l'Europe que furent Jean Monnet et Robert Schuman, s'enorgueillit d'avoir largement contribué au succès du « oui ». Nous souhaitons, de la même façon et avec la même force, participer à cette clarification voulue par nos concitoyens. Aussi j'avance, en notre nom, les propositions suivantes, reprenant ainsi les thèmes développés récemment par Bernard Bosson et Bernard Stasi.

Premièrement, il est essentiel de renforcer les liens qui unissent les citoyens français à l'institution européenne. Pour ce faire, il paraît indispensable que les députés français au Parlement européen soient élus non plus au scrutin proportionnel national, comme c'est le cas aujourd'hui avec les listes de quatre-vingt-un noms, mais le soient ou bien par circonscription électorale au scrutin majoritaire, ou bien sur des listes régionales...

M. Alain Lamassoure et M. Emila Koehl. Très bien !

M. Loïc Bouvard. ...qu'ils puissent ainsi se sentir responsables de leurs actes et de leurs votes devant leurs électeurs, comme nous le sommes nous-mêmes.

Deuxièmement, le principe de subsidiarité ne doit pas être un paravent derrière lequel les pratiques technocratiques continueraient de se perpétuer.

M. Alain Lamassoure. Très bien !

M. Loïc Bouvard. Il doit être clairement défini afin d'empêcher l'empire de Bruxelles de devenir tentaculaire et de permettre à chacun de nos pays de résoudre ses problèmes lorsque cela pourra être fait de façon plus rapide, moins coûteuse et plus pragmatique qu'à Bruxelles.

Pour que le principe de subsidiarité ne reste pas lettre morte, il convient que, dans l'avenir, on puisse déterminer un juge de la subsidiarité plus efficace que ne peut l'être l'actuelle Cour de justice.

Mme Nicole Catala. Absolument !

M. Loïc Bouvard. Dans l'attente de la réflexion à douze de ce que devrait être ce juge, le Conseil européen qui réunit, en présence du président de la Commission, les chefs d'Etat et de gouvernement de nos douze pays ne devrait-il pas être le lieu qui définit au cas par cas la limite des compétences de Bruxelles ?

Troisièmement, chaque parlement national, expression de la volonté populaire doit pouvoir exercer un droit de regard *a priori* sur les projets de décision bruxellois. Nous nous

réjouissons que le Parlement français ait arraché cette prérogative lors de la réforme de la Constitution. Il convient de faire jouer à plein le nouvel article 88-4 de la Constitution et nous souhaitons que soit créée, à l'Assemblée nationale, une véritable commission chargée de suivre les affaires européennes.

Quatrièmement, dans le domaine budgétaire, le Parlement doit pouvoir approuver le montant de la contribution française au projet de budget général des Communautés. Nous nous félicitons de ce que le Gouvernement, sans attendre le vote final de la proposition de loi organique présentée par nos collègues Edmond Alphandéry et Alain Lamassoure, ait introduit dans le projet de loi de finances pour 1993 l'article 36 qui fixe à 83 480 millions de francs le montant du prélèvement effectué sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de notre pays au budget des Communautés européennes.

Cinquièmement, ce qui a fait la force de la Communauté européenne, ce sont notamment ses institutions unies au monde et l'équilibre qui s'est progressivement construit entre le Conseil européen, le Conseil des ministres, la Commission, le Parlement, la Cour de justice, etc. Il faut veiller à préserver l'équilibre que la vie a créé tout en rectifiant toutes les dérives qui peuvent se produire. Pour cela, ne faudrait-il pas proposer pour l'avenir que, dans le cadre d'un nouvel accord entre les douze partenaires, la Commission soit responsable non plus seulement collectivement, mais également individuellement, non plus seulement devant le Parlement européen, mais également devant le Conseil européen des chefs d'Etat et de gouvernement ?

Sixièmement, un effort tout particulier d'explication et de transparence doit être entrepris, tant par le Gouvernement que par les parlementaires, pour mieux faire connaître aux Français l'institution européenne, ses travaux, son incidence sur notre vie quotidienne, ses résultats. Des débats réguliers sur l'état de la construction européenne doivent être programmés tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat.

Septièmement enfin, et parce que l'Europe unie est le grand espoir de la jeunesse de notre continent, nous demandons que des programmes accrus d'échanges de jeunes soient élaborés pour des stagiaires ou pour des étudiants, que les jumelages de villes et de communes soient multipliés, que les réseaux de communication et de télécommunication soient sans cesse améliorés de telle sorte que l'Acte unique, d'abord, et Maastricht, ensuite, prennent tout leur sens.

J'aborderai, dans une seconde partie, le problème de l'extension de la Communauté dans le temps et dans l'espace et de son attitude à l'égard du reste de l'Europe. Nous souhaitons que le calendrier prévu à Maastricht soit respecté et, si possible, accéléré, notamment pour la grande affaire de la monnaie unique. C'est, à vrai dire, la grande innovation, celle qui donnera à l'ensemble européen son véritable ciment et son poids face aux grands ensembles de l'Amérique et l'Asie.

Nous souhaitons que la France continue de jouer son rôle irremplaçable de fédérateur européen et privilégié, pour ce faire, le couple franco-allemand, non pour dominer mais pour entraîner, tant il est vrai que la réconciliation entre nos deux pays est exemplaire et seule à même de convaincre les autres, et notamment l'Angleterre, d'aller de l'avant.

Précisément, nous souhaitons que la Communauté approfondisse ses liens étroits avec les autres pays d'Europe de l'Ouest qui frappent à l'heure actuelle de plus en plus fort à la porte : l'Autriche, la Suède, la Suisse, la Finlande et sans doute demain, si elle le souhaite, la Norvège.

En ce qui concerne le Danemark, nous voulons espérer que le peuple danois ne se mettra pas en marge de la construction communautaire et qu'il sera possible de trouver un accord permettant à ce pays d'obtenir un certain nombre de garanties sans pour autant se mettre à l'écart du traité de Maastricht, ce qui ne serait pas normal vis-à-vis de ses onze partenaires.

Reste le grand problème de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est. Cette Europe, tenue à l'écart de notre développement pendant quarante-cinq ans sous l'empire du communisme destructeur, a recouvré aujourd'hui l'indépendance et la liberté, découvrant l'économie du marché avec les difficultés que l'on sait. Il y a, d'un côté, les anciens satellites de l'URSS, y compris les pays annexés tels les pays baltes, et, de l'autre, les anciennes républiques soviétiques, aujourd'hui

plus déterminées que jamais à affirmer leur souveraineté jusqu'à en venir aux mains, nous le constatons chaque jour dans la presse.

A l'égard des premiers, je reprendrai le thème développé l'an dernier à cette tribune par Bernard Bosson : l'idée de confédération vague ne suffit pas. Ces pays profondément européens, aujourd'hui déstabilisés et aux institutions démocratiques fragiles, regardent vers nous et nous interpellent. La Communauté que nous autres, nations nanties, acceptons parfois avec parcimonie exerce sur eux une attraction extraordinaire. Il n'est que de les écouter : pôle de stabilité, de sécurité et de bien-être, voilà ce que nous représentons à leurs yeux et voilà ce que nous sommes en réalité et ce que nous resterons si nous savons rester unis et conserver le lien transatlantique.

Comment ne pas leur tendre la main ? Pourquoi ne pas leur donner, sans attendre, le statut de membre associé, de « membre en devenir », selon la belle expression de Bernard Bosson, en leur permettant d'assister au Conseil des ministres et aux séances du Parlement européen en tant qu'observateurs ? Il s'agirait, pour l'instant, d'une adhésion politique sans l'adhésion économique dont ils seront, hélas ! incapables pour longtemps.

Mais précisément, dans le domaine clé de la vie quotidienne des citoyens, il conviendrait, tant à leur égard qu'à l'égard des pays de l'ex-URSS, que la Communauté s'implique plus qu'elle ne l'a fait, faute de quoi les régimes démocratiques actuels ne tiendront pas face à la crise économique.

Enfin, madame le ministre, comment ne pas terminer sur le drame yougoslave qui déchire l'Europe du Sud et risque d'embraser à nouveau les Balkans ? La Communauté s'est montrée longtemps impuissante à conjurer le péril, puis à endiguer et, enfin, à colmater le drame affreux auquel nous assistons, comme s'il nous était étranger. Je sais que la France a fait sans doute plus que d'autres dans le domaine de l'aide humanitaire. Il me paraît urgent que la Communauté s'implique par des moyens plus énergiques et sans doute militaires, sous l'égide des Nations unies, afin d'empêcher que continue le massacre des populations civiles. Cela nous paraît indispensable pour que notre aide humanitaire ne devienne pas un alibi, un acte réalisé pour nous donner bonne conscience et qu'elle ne soit pas, en définitive, la traduction de notre résignation devant cet atroce état de guerre.

M. Alain Lamassoure. Très bien !

M. Loïc Bouvard. En matière européenne, la France fait partie des pays qui ont permis l'avancée de Maastricht, même s'il est clair que le gouvernement français a été beaucoup plus allant sur la monnaie que sur l'Europe politique et démocratique. La France a donc suivi la politique européenne tracée par la majorité des chefs de gouvernement, c'est-à-dire par les chefs des gouvernements démocrates chrétiens et de centre droit.

M. Jean-Claude Lefort. *Money is money !*

M. Loïc Bouvard. Dans ces conditions, nos principales critiques allant à l'ensemble de la politique gouvernementale qui a fort mal préparé la France à l'Europe - le résultat du référendum en est une preuve éclatante - si nous nous opposons à la politique économique et si peu sociale du gouvernement socialiste, nous ne saurions le désapprouver lorsqu'il se met, au plan européen, à l'unisson des gouvernements qui, en Europe, portent les couleurs de l'opposition nationale française. Aussi nous abstenons-nous sur ce budget. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.*)

Mme Dominique Robert, rapporteur spécial. Quel courage !

M. Jean-Claude Lefort. Quelle gymnastique !

M. le président. La parole est à M. Alain Lamassoure.

M. Alain Lamassoure. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, le 22 octobre, lors de la discussion budgétaire sur les recettes, j'avais développé le principe qui doit guider les libéraux en matière de finances communautaires et que nous appelons le principe de constance : l'Europe doit se faire à coût constant.

Je n'y reviendrai pas aujourd'hui et ferai miennes les excellentes remarques que M. Loïc Bouvard a présentées au nom du groupe UDC. C'est à un autre exercice que je voudrais me livrer, en vous parlant de l'application concrète du principe de subsidiarité. C'est, en effet, la tâche que le Conseil avait confiée à la Commission européenne et dont elle s'est plus ou moins bien acquittée dans un document du 27 octobre, et ce devrait être l'un des grands enseignements du débat sur le référendum et l'un des grands sujets du Conseil européen d'Edimbourg.

Pour être très concret, j'ai relevé les sujets qui ont été soumis, la semaine dernière, au Parlement européen où nous avons eu à voter sur vingt-trois directives d'application de l'Acte unique, représentant un assez bon échantillon de 290 directives qui seront nécessaires à la réalisation de l'espace unique.

En les examinant avec l'œil de la subsidiarité, si je puis dire, on peut distinguer quatre catégories de sujets.

La première catégorie correspond à des sujets qui entrent dans le champ de compétences communautaires car ils sont liés à la libre circulation des personnes ou des marchandises, à la loyauté de la concurrence, à l'application d'une politique communautaire clairement identifiée. Je citerai, par exemple, les directives sur la publicité comparative, sur la passation des marchés publics de travaux, sur la protection juridique des conventions biotechnologiques, sur l'hygiène des denrées alimentaires ou sur la réduction des CFC, ces substances nuisibles à la couche d'ozone. Au total, sur vingt-trois directives, quatorze, soit environ 60 p. 100 entrent dans cette catégorie.

La deuxième catégorie correspond à des sujets qui, techniques, me paraissent bien relever d'une décision communautaire, mais ne méritent pas l'intervention des autorités politiques que sont le Conseil ou le Parlement européens. Ce sont, par exemple, des normes de freinage, d'éclairage ou de signalisation lumineuse et d'attelage mécanique des véhicules à moteur. Nous touchons là du doigt le fait que l'Europe a besoin d'une hiérarchie des normes correspondant à celle qu'établissent, en France, les articles 34 et 37 de la Constitution. Le Parlement européen l'avait proposée dans la négociation préalable à Maastricht, mais le Conseil n'en a pas voulu. Il faudra remettre cet ouvrage sur le métier.

Il est une troisième catégorie formée des sujets qui sont à renvoyer au niveau national et à la reconnaissance mutuelle des normes. Je pense, par exemple, aux saillies extérieures à l'avant de la cloison postérieure des véhicules de catégorie N.

Mme Dominique Robert, rapporteur spécial. Passionnant ! Nous brûlons d'en débattre !

M. Alain Lamassoure. Je parle bien de véhicules N et non de films X !

Je pense aussi aux normes relatives aux ascenseurs, car je ne pense pas que l'on ait inventé des ascenseurs transfrontaliers !

Enfin, et c'est peut-être le plus intéressant, on découvre des sujets qui méritent de faire l'objet d'un examen communautaire sans que celui-ci débouche forcément sur des normes obligatoires. Je citerai en particulier le programme d'action en faveur des handicapés.

On voit bien que c'est au niveau administratif le plus proche des citoyens qu'il faut traiter le problème des personnes défavorisées, et notamment des handicapés physiques et mentaux ; en France, cela relève de la compétence des départements. Mais on voit bien aussi que ce sont des problèmes que nous rencontrons dans les douze Etats, que l'évolution générale des mœurs conduit à essayer de mieux insérer ou réinsérer les handicapés dans la vie économique, notamment dans la vie professionnelle et qu'il n'est donc pas du tout absurde de réfléchir ensemble et de mettre au point un texte de référence soumis à l'adoption facultative des divers Etats membres.

Entre une simple recommandation et une directive d'application obligatoire, il y a place, sur nombre de sujets, pour un instrument politique et juridique intermédiaire qui rappelle la convention internationale, du type des conventions du Conseil de l'Europe : chaque Etat membre peut y adhérer tout de suite, plus tard ou jamais.

En matière sociale, culturelle, mais aussi sur des sujets comme le statut type de la société de droit européen - autre serpent de mer ! - cette technique de la convention permettrait de résoudre nombre de problèmes.

Cet examen rapide nous conduit à tirer des conclusions assez différentes de celles qui figurent dans le document de la Commission européenne du 27 octobre.

Première conclusion : nous avons besoin d'une définition plus précise dans les traités européens, des compétences des Etats membres de la Communauté, quelque chose qui ressemble aux articles 70 à 75 de la loi fondamentale allemande ou des articles 148, 149 et 150 de la Constitution espagnole. Cette rédaction doit être le fruit d'un accord interinstitutionnel à la préparation duquel il conviendrait d'associer les parlements nationaux.

Deuxième conclusion : les compétences de la Communauté européenne sont celles et uniquement celles qui sont spécifiées dans le traité. De ce point de vue, nous désapprouvons totalement l'interprétation qu'en donne le président Jacques Delors lorsqu'il dit qu'il y a, au fond, deux catégories de compétences communautaires, celles qui sont écrites dans le traité et celles qui découlent des objectifs que le traité assigne à la Communauté.

Le 14 octobre, devant le Parlement européen, il a déclaré que nous avons le devoir de mettre en œuvre tous les moyens pour réaliser la cohésion économique et sociale. Il s'est ensuivi un tonnerre d'applaudissements sur les bancs des représentants de l'Europe méditerranéenne ! Telle n'est pas notre conception des compétences communautaires, qui doivent être limitées à celles prévues expressément par le traité.

Selon nous, l'article 235 du traité de Rome, qui ouvre une porte à un élargissement des compétences à l'initiative du Conseil, doit être interprété de manière très stricte. Il ne faut y avoir recours que de manière exceptionnelle. Les parlements nationaux ne jouaient jusqu'à présent aucun rôle dans l'application de cet article : nous devons utiliser les pouvoirs que nous donne le nouvel article 88-4 de la Constitution pour faire prévaloir cette interprétation.

M. Loïc Bouvard. Très bien !

M. Alain Lamassoure. Troisième conclusion : il faut avoir le courage, le cas échéant, de remettre en cause l'acquis communautaire. Là aussi, c'est un point sur lequel nous sommes d'accord avec les conclusions du Conseil de Birmingham qui demande un réexamen de la législation communautaire antérieure, mais en désaccord avec l'interprétation qu'en donne le président de la Commission.

J'en cite un seul exemple : le traité de la CECA expire en l'an 2002. Devons-nous considérer que nous avons encore besoin des moyens réglementaires fiscaux extraordinaires que le traité de 1951 donnait à la Haute autorité de la CECA ? Pour ce qui nous concerne, la réponse est négative.

Quatrième conclusion : la politique industrielle est la pierre de touche de la différence des approches des libéraux et des socialistes.

Pour ce qui nous concerne, nous récusons totalement l'idée selon laquelle les grands choix industriels relèveraient prioritairement d'une autorité politique, qu'elle soit nationale ou européenne. Les choix, bons ou mauvais, relèvent des entreprises, et des entreprises seules.

En revanche, nous considérons que les pouvoirs, très importants, qui sont donnés par le traité à la Communauté, notamment à la Commission, doivent être interprétés dans un sens aussi favorable que possible non seulement aux consommateurs, mais également aux entreprises.

Ce sont d'abord des pouvoirs d'arbitre. Nous souhaitons, par exemple, que les pouvoirs de nature quasi juridictionnelle qui sont donnés à la Commission par les articles 85 et 86 du traité en matière de concurrence soient exercés à l'avenir par un organe lui aussi quasi juridictionnel, un conseil européen de la concurrence, par exemple, et non par la Commission.

Par ses aides à la recherche, la Communauté exerce une fonction de mécène scientifique, de mécène du futur et d'« agence matrimoniale », ainsi que vous l'avez rappelé, monsieur Le Déaut. Nous y sommes tout à fait favorables.

Il y a aussi les pouvoirs que doit exercer la Communauté en tant que client, ou plus exactement de coordonnateur de clients. Pour nous, l'un des enjeux très importants d'une politique de sécurité commune doit être la coordination des programmes de commandes militaires à travers toute la Communauté.

Il y a enfin son pouvoir, qu'elle exerce insuffisamment, d'avocat de la cause des entreprises européennes vis-à-vis du reste du monde. Sur ce point, nous regrettons que le Gouvernement français comme la Commission ne se soient pas battus suffisamment pour faire admettre le principe selon lequel le pouvoir de négociation vis-à-vis des pays tiers, reconnu en matière industrielle et agricole dès le traité de Rome en 1957, doit s'exercer de manière générale pour ce qui concerne les services. Je rappelle que ce principe n'a été reconnu qu'à demi pour la banque et les assurances et qu'il est encore en cours de négociation pour les droits de trafic aérien.

Dernière conclusion : nous considérons que si, jusqu'à présent, c'est à juste titre que la Communauté n'a eu qu'une administration de conception, avec un nombre relativement faible de fonctionnaires, il est temps de s'interroger sur la nécessité de services de gestion. En particulier, il devient urgent, maintenant que nous allons avoir une politique de contrôle seulement aux frontières externes de la Communauté, de mettre en place les éléments d'un service communautaire de garde-frontières. Ainsi, une grande partie des douaniers que la France n'emploiera plus à ses propres frontières pourrait trouver là un emploi particulièrement utile.

Madame le ministre, telle est notre conception du principe de subsidiarité. Nous attendons maintenant de connaître la vôtre. Je vous remercie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à Mme Nicole Catala.

Mme Nicole Catala. Madame le ministre délégué aux affaires européennes, l'examen des crédits de votre ministère offre chaque année l'occasion aux parlementaires d'exprimer leur appréciation sur la politique européenne du Gouvernement.

Je voudrais, pour ma part, saisir cette occasion pour faire d'abord un constat - à regret, je le dis.

Jamais, me semble-t-il, la Communauté européenne n'a été aussi secouée qu'au cours des derniers mois. Les procédures de ratification du traité de Maastricht dans les différents pays ont ébranlé dans ses profondeurs la construction qui avait été patiemment édifiée depuis trente ans. L'Italie, l'Espagne, la Grande-Bretagne ont dû sortir du système monétaire européen. Le Danemark est sur le point de demander un statut particulier, puisqu'il envisage - si je ne me trompe - de solliciter une clause d'*opting out* qui le mettra à part en matière de défense commune, de monnaie commune, de droit d'asile, de citoyenneté européenne, c'est-à-dire pratiquement de tout le traité de Maastricht ! La Grande-Bretagne, pour sa part, a obtenu tant de dérogations et d'exceptions qu'elle se trouve d'ores et déjà dans une situation particulière...

Si bien que ce traité dont vous attendiez, si j'ai bien compris, la consolidation de l'Europe des Douze et davantage d'intégration, a, en fait, conduit à sa fragmentation, à son éclatement.

M. Jean-Claude Lefort. Exactement.

Mme Nicole Catala. Mais cet effet boomerang n'est pas le seul paradoxe de la politique européenne conduite par le Président de la République et par le Gouvernement. Voilà deux ans, en vérité, que cette politique européenne donne l'étrange impression que, parfois, le Gouvernement ne sait pas très clairement où il va, ce qui conduit à des résultats inverses de ceux qu'il avait escomptés ou bien sous la pression de l'évolution communautaire - j'allais dire de l'idéologie communautaire - au reniement de certains des dogmes que la gauche professait naguère.

Je pense à l'étrange tête-à-queue auquel on a assisté depuis 1981. En 1981, c'était une année de nationalisations importantes, majeures. Les années 90 sont, au contraire, à cause de la Communauté, des années d'exacerbation de la concurrence et de mise en cause des entreprises publiques les plus importantes, les plus chères au cœur des Français - je pense notamment à la mise en cause du monopole d'EDF que la Commission est en train d'ébranler. Cela me semble grave.

M. Jean-Claude Lefort. Très juste !

Mme Nicole Catala. Bref, à force de vouloir placer à tout prix notre pays en pointe dans la démarche d'intégration communautaire, vous êtes conduits à des incohérences, à des contradictions, voire à des reniements.

Ainsi, comment ne pas éprouver l'impression que le Gouvernement ne sait pas clairement où il va à propos de la subsidiarité ?

Vous avez présenté, non sans raison, le principe de subsidiarité comme la clef de voûte de la future construction européenne. Il est vrai que la clarification, ou une plus claire distribution des compétences entre les Etats et la Communauté est un impératif majeur aujourd'hui. On le sent bien à travers les réactions populaires.

Or, au sommet de Birmingham, les Douze ont été dans l'incapacité de préciser le contenu de ce principe, sa portée, les modalités de sa mise en œuvre dans les années à venir : nous n'avons donc rien appris de précis.

Vous nous avez affirmé en commission qu'il n'était pas possible de dresser la liste des attributions respectives de la Communauté et des Etats. Mais vous nous avez dit aussi qu'il fallait absolument y voir clair dans les compétences des uns et des autres. Alors, comment arrivez-vous à surmonter cette contradiction, à y voir clair sans distribution des rôles établie par écrit ?

Par ailleurs, nous ne savons toujours pas comment vous concevez le contrôle de ce principe de subsidiarité. La Cour de Luxembourg est compétente et doit le rester, dites-vous, pour tout ce qui concerne les traités de Paris et de Rome, leurs adjonctions, leurs modifications, passées ou à venir. Mais est-ce une solution satisfaisante ? J'ai noté avec intérêt que M. Bouvard a posé la question. Elle est réelle. Ne faudrait-il pas, à tout le moins, envisager une modification sensible de la composition de la Cour ? Ne faudrait-il pas aussi envisager la création en amont, si je puis dire, d'une instance politique qui donnerait un avis sur la portée et l'application de ce principe de subsidiarité ? Je voudrais vous rappeler ici que notre délégation pour les affaires européennes avait pris position en ce sens l'année dernière, mais que le rapport que M. Bachy avait présenté en son nom n'a reçu aucun écho de la part du Gouvernement, ce qui est tout à fait regrettable.

M. Jean-Claude Lefort. Et traditionnel !

Mme Nicole Catala. Pourtant, des pistes auraient pu être explorées pour mieux définir la règle de subsidiarité, pour mieux déterminer les compétences respectives de la Communauté et des Etats membres. J'en citerais deux.

On pouvait d'abord simplement affirmer, puisque c'est l'idée de la subsidiarité, que la Communauté n'exerce que des compétences d'attribution et que les compétences de droit commun sont celles des Etats membres. C'est un principe important pour les juristes, puisque cela signifie qu'en cas de doute, c'est la compétence de droit commun qui s'exerce et non pas la compétence d'attribution.

M. Pierre Mazeaud. Tout à fait !

Mme Nicole Catala. La seconde piste qui aurait dû être explorée a été évoquée par Alain Lamassoure. C'est celle de l'établissement d'une distinction claire entre les matières pour lesquelles la Communauté doit disposer d'un pouvoir de réglementation ou d'harmonisation, et les matières pour lesquelles on pourrait très bien concevoir qu'elle ne procède que sur une base contractuelle en proposant aux Etats membres son soutien pour la réalisation de tel ou tel projet, de telle ou telle mesure. Après tout, entre l'Etat et les régions il existe bien chez nous des contrats ! Pourquoi la Communauté ne procéderait-elle pas de la même façon ?

M. Pierre Mazeaud. Très juste !

Mme Nicole Catala. Le Gouvernement est aussi en proie à des contradictions dans d'autres domaines, en particulier dans le domaine économique et monétaire.

Tel qu'il était présenté, le traité de Maastricht pouvait légitimement nous conduire à croire à une coïncidence entre l'aire du futur grand marché et l'aire de circulation de la future monnaie unique. Il est apparu très vite qu'il n'en était rien. C'est vrai que les critères de convergence énoncés par le traité étaient sans doute trop stricts, et il aurait fallu retenir des critères tenant mieux compte de la réalité, comme suggé-

rait notre collègue Jean-François Delahais. Toujours est-il que l'application de ces critères nominaux conduit à la certitude que seuls quatre pays, au mieux, réuniront en 1997 ou en 1999 les conditions requises pour adhérer au système de monnaie unique : le Luxembourg ; les Pays-Bas et l'Allemagne, qui seront prêts probablement dans quelques années ; la France, qui est prête aujourd'hui, mais qui ne le sera peut-être plus demain, du moins si ses déficits - qui, cette année, atteignent 2,7 p. 100 de son produit intérieur brut - continuent à s'accroître.

La France, chacun le sent, risque donc de s'éloigner de la convergence que prescrit le traité de Maastricht. A supposer cependant - et je l'espère - que ce ne soit pas le cas, est-il vraiment de son intérêt d'entrer dans un système de monnaie unique où elle sera presque en tête-à-tête avec l'Allemagne ? La question est grave. Monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, quelle analyse faites-vous d'une telle éventualité ? Que se passera-t-il si nous ne sommes que trois ou quatre, avec l'Allemagne, à entrer en 1997 ou 1999 dans un système de monnaie unique ?

En toute hypothèse, la situation économique et monétaire de la Communauté s'en trouvera singulièrement compliquée : à côté d'une minorité de pays qui appartiendront au cercle à monnaie unique, elle en comptera certains qui resteront dans le SME et d'autres qui seront probablement à l'extérieur. Je ne suis pas certaine que cela va contribuer à l'intégration du grand marché, bien au contraire. Au lieu d'être plus fortement intégrée, l'Europe des Douze va devenir une mosaïque de régimes différenciés et je ne suis pas sûre que ce soit là une évolution satisfaisante.

Cette différenciation se retrouvera en matière sociale, puisque la Grande-Bretagne a obtenu de se tenir à l'écart de la future politique sociale communautaire. Il a même été précisé à Maastricht qu'elle n'en supporterait pas les conséquences financières. Une telle disposition est en contradiction complète avec les déclarations constantes du Président de la République qui n'a cessé d'affirmer depuis plusieurs années que s'il fallait une Europe sociale, c'était pour éviter tout « dumping social » au profit essentiellement des pays de l'Europe du Sud où les coûts du travail sont moins élevés qu'en Europe du Nord et les conditions de travail moins protectrices du travailleur. Or, en autorisant la Grande-Bretagne à se tenir à l'écart de la future Europe sociale, vous la faites bénéficier précisément de cette possibilité de dumping social dont sauront profiter, soyons-en certains, des investisseurs étrangers, comme les Japonais.

Quoi qu'il en soit, sur tous ces points, c'est bien une Europe à plusieurs vitesses, ou à géométrie variable, si l'on préfère, qui est en train de se substituer à la Communauté homogène que nous avons connue jusqu'ici et dont le Gouvernement continue d'affirmer qu'il veut la sauvegarde, alors que sa politique conduit à un résultat exactement inverse.

Je crois, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, que le Gouvernement est en pleine contradiction, en pleine incohérence, et qu'il conduit, je le répète, une politique qui aura des effets boomerang imprévus, une politique dont nul aujourd'hui ne peut dire quelles seront les ultimes conséquences pour notre pays. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes du Rassemblement pour la République et l'Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Bachy.

M. Jean-Paul Bachy. Madame le ministre, lorsque nous discutons de vos crédits, nous avons toujours un double débat : sur le budget communautaire lui-même et la contribution de la France y apporte - c'est évidemment le gros morceau - et puis sur le budget propre de votre ministère pour les actions spécifiques qu'il conduit.

Le financement général de la Communauté, on en a déjà beaucoup parlé. A juste titre, l'Assemblée avait réclamé l'an dernier d'être saisie, plus en amont, des incidences financières qu'impliquaient les engagements de la France dans la politique européenne. Le groupe socialiste a apprécié très positivement l'attitude du Gouvernement en ce domaine. Chaque fois que nous l'avons demandé, vous-même et d'autres ministres aussi, notamment celui du budget, sont venus répondre à nos questions, soit devant les commissions, soit devant la délégation aux affaires européennes.

De plus, pour la première fois, le Gouvernement a inséré dans la loi de finances un article spécifique consacré au prélevement des recettes relatives à la participation de la France

au budget de la CEE. Tous les groupes réclamaient cette meilleure transparence. Nous nous félicitons que le contrôle parlementaire ait pu, à cette occasion, être amélioré.

Sur le budget pour 1993 de la CEE et sur les perspectives financières à moyen terme de l'Europe, il y a presque un paradoxe aujourd'hui : les divergences se situent moins, semble-t-il, au sein de notre parlement qu'entre le Conseil des ministres européen, notre parlement et les parlements nationaux de nombreux autres pays, d'une part, et le Parlement européen, parfois même la Commission, d'autre part. Cela tient à une donnée institutionnelle qui est que le Parlement européen n'a pas de responsabilité sur les recettes du budget. Il lui est donc facile de céder à la tentation d'accroître les dépenses.

Les besoins sont en effet considérables et, pour notre part, nous sommes bien entendu favorables à l'accroissement des moyens consacrés à la recherche, aux transports, à la politique industrielle, à l'agriculture, à la politique sociale et à l'environnement.

Mais quand on veut financer des politiques nouvelles, il faut prévoir des recettes. L'attitude de la France dans ce débat sur l'équilibre recettes-dépenses a été mesurée et responsable. Nous nous en félicitons également.

Il faudra cependant que, demain, nous dépassions la contradiction institutionnelle dans laquelle nous nous trouvons enfermés. Si nous voulons rendre le Parlement européen plus responsable dans sa gestion du budget communautaire, faudra-t-il un jour qu'il vote les recettes ? Peut-être. Mais lui transférer ce pouvoir enlèvera inévitablement aux parlements nationaux une part décisive de leurs propres compétences, et nous ne pourrions évidemment l'admettre.

Notre groupe souhaite que l'on s'efforce de dépasser cette contradiction. Il propose, à cette fin, que l'on débâte rapidement, dans le cadre d'une conférence interparlementaire regroupant parlements nationaux et Parlement européen, non seulement des problèmes de méthode et des règles institutionnelles, mais aussi des enjeux du « paquet Delors II » et des conséquences financières de la ratification du traité de Maastricht. Nos parlements pourraient ainsi définir des orientations communes. Nous sommes convaincus que cela faciliterait l'intégration européenne et donnerait aux choix qui vont devoir être faits sur les enjeux financiers de la construction communautaire dans les prochains mois et les prochaines années une légitimité démocratique qui leur fait souvent défaut.

C'est le Président de la République lui-même qui avait, il y a peu, lancé l'idée d'une conférence interparlementaire, initiative à laquelle s'est associé le président de l'Assemblée nationale. Cette méthode, quelles qu'en soient les limites, a ses vertus pour impulser de nouvelles orientations.

La campagne sur la ratification du traité de Maastricht l'a montré : trop peu de citoyens encore se sentent impliqués dans le débat européen. Tous pourtant sont concernés. La campagne du référendum, certains voulaient en faire l'économie. D'autres s'en sont servis pour parler de tout sauf de l'Europe. Elle a eu, à mon sens, une vertu essentielle - qui prouve d'ailleurs tout simplement les vertus de la démocratie - c'est de mobiliser le pays tout entier sur l'enjeu de la période. Les pays européens, dont les cultures, les intérêts, les peuples sont si proches, sauront-ils être solidaires face aux pressions et aux défis que représentent parfois l'égoïsme, le protectionnisme, les déséquilibres croissants qu'on voit se développer dans certains pays qui sont pourtant de grandes puissances, comme le Japon ou les Etats-Unis ? Ou bien les pays européens continueront-ils à se déchirer dans des querelles de boutique et des réflexes nationalistes redoutables qui ouvrent la porte à toutes les démagogies et toutes les formes de fanatisme ? »

C'est bien de cela qu'il est question. La victoire du « oui » au référendum nous a permis de poursuivre notre marche en avant et, bien entendu, nous en sommes très heureux. Mais cela ne nous interdit nullement, madame le ministre, de poursuivre plus avant les efforts pédagogiques indispensables pour mieux faire connaître les institutions européennes et les enjeux de la construction communautaire.

Les crédits dont vous disposez à cette fin sont modestes, beaucoup trop modestes. Mais votre rôle d'impulsion sur les questions européennes vis-à-vis de l'ensemble du Gouvernement, et vis-à-vis d'autres ministères sans doute plus sensibles, est certainement déterminant.

Certains collègues - ils ne sont plus là, malheureusement - se sont indignés que l'on parle de l'Europe dans les écoles. J'avoue être en total désaccord avec ce point de vue qu'ils ont exprimé d'une façon paradoxale et que je ne comprends pas.

Le Gouvernement, dans le cadre de ce budget, a donné une priorité renouvelée à l'éducation, ce dont nous nous félicitons. Je souhaite que les moyens budgétaires nouveaux dont dispose le ministre de l'éducation nationale permettent de prendre des initiatives beaucoup plus audacieuses encore dans le domaine européen. L'apprentissage des langues, la multiplication des classes européennes, l'introduction de modules sur la connaissance des autres pays de la CEE et des institutions communautaires, tout cela est déterminant pour l'avenir, alors que nous avons parfois accumulé quelques retards par rapport à nos voisins.

Dans l'enseignement supérieur lui-même, une meilleure connaissance du droit européen est nécessaire, que ce soit dans les institutions universitaires générales ou dans les écoles plus professionnelles qui forment nos ingénieurs. Tout cela aussi mérite d'être renforcé et conforté.

Le même travail pédagogique s'impose également vis-à-vis de nos élus locaux. Qu'il s'agisse de la passation des marchés publics, des règles en vigueur en matière d'environnement ou des opportunités de financement qu'offrent de plus en plus aux collectivités territoriales les fonds communautaires, les élus locaux, chaque jour davantage, auront à prendre en compte la dimension européenne.

Dans le cadre des groupes régionaux et nationaux d'étude et de mobilisation dont vous avez repris en charge la coordination, j'ai, avec d'autres, bien avancé dans un certain nombre de domaines. Vous-même, dans le cadre des rencontres nationales pour l'Europe que vous avez organisées ces derniers mois, avez réussi à mobiliser un nombre considérable de responsables associatifs, de scientifiques, d'universitaires, d'industriels, mais aussi d'élus, petits ou grands, de toutes sensibilités, en leur permettant de débattre des enjeux européens.

Nous souhaitons que ces initiatives soient poursuivies à l'échelon décentralisé des régions et des départements. Au moment où, grâce au traité de Maastricht, le rôle des élus est enfin reconnu institutionnellement dans le cadre d'un comité consultatif des régions et collectivités territoriales installé à Bruxelles, il serait paradoxal, en effet, de ne pas poursuivre en profondeur, dans le pays, l'effort d'explication, d'information et de mobilisation nécessaire pour que les forces vives de la nation, qui défendent nos intérêts, occupent toute leur place dans la construction de l'Europe.

Certes, la ratification du traité de Maastricht n'a pas tout résolu et la campagne du référendum a même fait apparaître un certain nombre de difficultés, d'inquiétudes, d'incertitudes. Mais la victoire du « oui », dont nous nous réjouissons, marque une étape, donne un nouvel élan, crée un cadre plus ouvert qui offre de nouvelles opportunités.

Avec l'ensemble du Gouvernement, et en particulier M. le ministre d'Etat, vous avez toujours eu, madame le ministre, une vision positive, mais aussi combative de la construction européenne. A cet égard, vous avez tout notre soutien. C'est la raison pour laquelle nous voterons votre budget et apporterons notre concours à l'ensemble de la politique européenne du Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mme Dominique Robert, rapporteur spécial. Très bien !

M. Jean-Claude Lefort. Au moins, c'est clair !

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué aux affaires européennes.

Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, la discussion du budget des affaires européennes est surtout, pour l'Assemblée nationale, l'occasion de faire chaque année le point sur l'état de la construction européenne. Vos rapporteurs ne s'y trompent pas : ils évitent de s'appesantir sur les crédits affectés à mon ministère pour aborder plutôt les principaux sujets à l'ordre du jour de l'activité européenne. Le président de votre délégation aux affaires européennes a souligné qu'il n'y avait guère de rapport, en effet, entre le montant des crédits alloués à mon département et notre volonté de construire l'Europe.

Mme Dominique Robert, rapporteur général. Hélas !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Heureusement ! (Sourires.) Car il importe que l'Europe soit davantage une affaire de volonté politique qu'une question purement financière.

Je ne m'attarderai pas non plus sur les aspects proprement budgétaires de ce débat, auxquels je consacrerai simplement quelques remarques.

Je n'imagine pas, bien sûr, que ce soit pour des raisons financières que la commission des finances ait manifesté des réserves à l'égard de ce budget. Car je n'ose pas concevoir que ses membres hésitent à renouveler les indemnités de leurs collègues français qui siègent au Parlement européen !

Mme Dominique Robert, rapporteur spécial. Demandez à ceux qui ont voté contre !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Ces indemnités représentent en effet 40 p. 100 du budget des affaires européennes. M. Lamassoure semble intéressé au plus haut point par le sujet, et on le comprend. (Sourires.)

M. Alain Lamassoure. On ne cumule pas les indemnités !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Je ne pense pas davantage que la commission des finances envisage de pénaliser la ville de Strasbourg dans son rôle de siège du Parlement européen, alors qu'un effort de près de 45 millions de francs est consenti dans mon budget en sa faveur, essentiellement pour maintenir la desserte de son aéroport. La défense de Strasbourg est une cause nationale. M. Pezet s'en est fait tout à l'heure l'avocat passionné ; d'autres l'ont fait avant lui et le feront encore, j'en suis sûre. Le succès final sur ce dossier difficile dépend de notre cohésion. J'espère que nous pourrions très prochainement recueillir les fruits de notre fermeté.

M. Emile Koshi et M. Jean-Marie Caro. Très bien !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Je ne pense pas davantage que les crédits d'intervention inscrits au budget de mon ministère puissent faire l'objet d'une trop longue polémique. Il est vrai qu'ils ont subi une baisse ; elle est due pour l'essentiel au fait que tous les budgets pour 1993 se sont vu imposer une baisse de 5 p. 100 pour faire face à la réduction des recettes causée par la diminution de l'activité.

J'ajoute que le budget du ministère des affaires étrangères comporte, à hauteur de 10 millions de francs cette année, une dotation au bénéfice du centre d'information de l'Arche, c'est-à-dire principalement consacrée à une action de type européen.

Cela dit, les crédits d'intervention de mon département sont dévolus pour l'essentiel à des opérations d'information et de sensibilisation sur l'Europe, dont nous avons tous mesuré l'utilité au moment du référendum.

M. Jean-Claude Lefort. Ce n'est pas évident !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Mais mon ministère n'a pas attendu le référendum pour prendre ses responsabilités en organisant plusieurs manifestations significatives. Même si certaines n'ont pas eu l'heur de plaire à M. Lefort, elles n'en ont pas moins suscité une véritable adhésion populaire.

M. Jean-Claude Lefort. Elles étaient très contestables !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Ce furent d'abord les rencontres nationales sur l'Europe, qui ont rassemblé 4 000 personnes au Palais des congrès, début 1992, et qui ont lancé le débat national sur les accords de Maastricht ; ensuite, la journée de l'Europe à l'école, qui a concerné les enfants des classes de cours moyen deuxième année ; enfin, l'exposition itinérante qui s'est déplacée cet été dans près de 300 villes françaises pour fournir à nos concitoyens une information aussi objective que possible sur la construction européenne.

M. Jean-Claude Lefort. Objective, peut-être, mais pas pluraliste !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Le réel succès qu'ont rencontré toutes ces opérations démontre qu'elles répondent à une demande d'explication de la part de nos concitoyens et que notre effort ne doit pas se ralentir maintenant que le référendum est passé.

Nous devons nous servir de ces explications pour essayer de faire retrouver à l'Europe cette adhésion populaire sans laquelle rien de solide ne pourra être bâti. Je le dis à nouveau : il nous faut remettre les citoyens au centre de la construction européenne.

M. Jean-Claude Lefort. Voilà !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Pour cela, l'Etat doit se mobiliser, mais il ne doit pas être le seul. Il appartient aussi aux mouvements associatifs de participer à cette œuvre collective, et ceux qui y sont disposés savent que mon ministère est et sera pour eux un interlocuteur attentif et prêt à les aider.

Au-delà des associations, il importe aussi que les formations politiques, au niveau national comme par la voix de leur élus locaux, ainsi que les organisations syndicales apportent leur contribution. Que celle-ci soit polémique ou controversée, qu'elle ouvre des débats passionnés ou contradictoires ne me gêne pas, bien au contraire.

M. Jean-Claude Lefort. Merci, madame ! (Sourires.)

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Je crois que l'Europe a tout à gagner à une vraie bataille d'idées, ouverte et publique.

Mme Dominique Robert, rapporteur spécial. Très bien !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Elle a trop souffert, dans le passé, du secret des coulisses diplomatiques et des discussions d'experts, qui ont donné le sentiment que la construction européenne était lointaine, abstraite, sans impact sur la vie quotidienne des gens.

Mme Dominique Robert, rapporteur spécial. Un peu de transparence !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. L'Europe ne progressera qu'en étant populaire, proche de chacun d'entre nous. C'est à ce prix qu'elle retrouvera sa raison d'être depuis ses origines. On ne construira pas l'Europe sur de vagues théories ; on la bâtira chaque jour comme une part de réponse à apporter aux problèmes que rencontre notre pays dans tous les domaines de la vie politique, économique, sociale ou internationale.

L'Europe n'est certes pas le remède miracle, mais se passer de l'Europe serait une erreur tragique.

Avec vous, je veux m'efforcer aujourd'hui de clarifier les enjeux de l'après-référendum et de faire comprendre que ce qui est en cause est moins une affaire de choix - car le cap est tracé par le traité qui a été approuvé par notre pays - qu'une affaire de volonté et de persévérance.

D'abord, où en sommes-nous des ratifications ?

Cinq pays ont ratifié : la France, la Grèce, le Luxembourg, l'Irlande et l'Italie.

Deux autres pays membres, la Belgique et l'Espagne, sont à mi-parcours puisque le traité a déjà reçu l'approbation de l'une de leurs deux chambres.

Trois autres pays, l'Allemagne, les Pays-Bas, le Portugal, ont entamé leur propre ratification et ne devraient pas connaître de difficultés particulières. Leurs gouvernements escomptent même en avoir terminé soit avant le Conseil européen d'Edimbourg, soit juste après.

Restent la Grande-Bretagne et le Danemark.

S'agissant du Royaume-Uni, le Premier ministre britannique a clairement marqué sa volonté d'aller de l'avant et d'obtenir la ratification du traité de Maastricht par son Parlement. Vous le savez, le débat commence demain. Il sera probablement long et laborieux, mais la détermination du Gouvernement britannique nous paraît extrêmement ferme.

Quant au Danemark, il vient de nous communiquer les propositions qu'il estime susceptibles de lui permettre d'organiser un nouveau référendum pour approuver ou rejeter à nouveau le traité d'Union européenne.

M. Seitlinger nous a fait part à ce sujet de ses inquiétudes. Je les comprends. Les partenaires du Danemark vont examiner attentivement ces propositions et auront l'occasion, par des contacts bilatéraux - le ministre des affaires étrangères du Danemark vient à Paris cette semaine - ou dans des discussions à douze, de tenter de trouver un terrain d'entente.

Quelles sont les balises de ce terrain d'entente ? D'un côté, il s'agit évidemment de faire notre possible pour faciliter la tâche du Gouvernement danois et lui permettre d'obtenir le soutien populaire à la future Union européenne. Mais, de l'autre, il est clair que la solution du problème danois ne saurait passer ni par une renégociation du traité d'Union européenne...

Mme Dominique Robert, rapporteur spécial. Très bien !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. ... - elle a d'ailleurs été exclue par les douze Etats membres - ni par une remise en cause des objectifs communs. S'il est possible en effet, et toute l'expérience communautaire le démontre, d'envisager des périodes de transition ou des régimes d'exception soumis à révision pour prendre en compte la situation particulière d'un Etat membre, le refus d'adhérer à l'une des dispositions principales de la construction européenne poserait un problème de principe qui ne peut être facilement éludé.

Il faudra donc - et nous y sommes prêts - avoir avec notre partenaire danois un débat sérieux qui n'ignore pas les questions de fond.

M. Jean-Claude Lefort. Bref, il faut renégocier !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Au-delà des ratifications proprement dites, les Douze n'ont pas été sourds aux messages de leurs opinions publiques respectives. De toutes parts, les appels à une Europe « plus simple et plus lisible » se sont élevés. Ils nous obligent tous, gouvernements et parlements, à une réforme en profondeur des méthodes de travail sur l'Europe. Mais attention : il ne faut pas nous tromper de cible.

Au lendemain des résultats du référendum du 20 septembre et dans l'effervescence des troubles monétaires et financiers qui ont accompagné ces journées difficiles, certains ont parlé d'une « Europe à deux vitesses » ou ont appelé à une union monétaire à quatre ou cinq autour du couple franco-allemand présenté comme la seule réalité sérieuse d'une construction européenne aux abois. Je caricature un peu, mais il est vrai que l'entente franco-allemande est fondamentale, les journées difficiles que nous avons vécues l'ont encore prouvé.

D'autres ont repris leurs exhortations à renoncer au traité de Maastricht que le suffrage universel venait d'ailleurs d'approuver dans notre pays.

L'offensive a fait long feu précisément parce que les Douze ont clairement montré leur attachement aux décisions prises à Maastricht, et encore récemment au Conseil européen de Birmingham qui leur a permis de réaffirmer la pertinence des choix inscrits dans le traité d'Union européenne.

Quels sont ces choix ?

L'Europe monétaire, d'abord. C'est un objectif à Douze qui requiert une approche graduelle dès lors que la monnaie unique doit s'appuyer sur la convergence des économies et que n'est exclu au départ aucun des pays qui souhaitent s'y associer.

L'Europe politique, ensuite. Elle doit, pareillement, avancer de manière progressive si les Douze entendent représenter un ensemble suffisamment solide pour constituer le point d'ancrage nécessaire à une évolution pacifique de l'ensemble du continent européen.

Certes, personne ne saurait ignorer les tensions actuelles, notamment le drame qui se déroule dans l'ex-Yougoslavie et sur lequel M. le ministre d'Etat reviendra plus largement cet après-midi. Nous devons simplement être conscients que c'est bien dans la direction imprimée par les Douze à Maastricht qu'il faut aller si l'on veut, à terme, que l'Union européenne pèse de tout son poids dans les affaires du monde. Une Europe forte ne se nourrit pas de chimères ; elle se construit en tenant bon le cap qu'elle s'est choisi. Car s'il est vrai que le traité de Maastricht est un compromis, comme d'ailleurs chaque décision européenne, n'oublions pas que ces compromis sont aussi le point d'équilibre entre les Douze et donc la condition de la solidarité européenne. Nous constatons aujourd'hui dans les négociations du GATT à quel point nous avons besoin de cette solidarité.

Oui, monsieur Lefort, nous maintenons le cap.

Mme Dominique Robert, rapporteur spécial. Très bien !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Cela ne veut pas dire pour autant que la Communauté n'a pas conscience de ses lacunes présentes.

M. Jean-Claude Lefort. Quand même !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Le Conseil européen de Birmingham a pris en compte les critiques entendues dans chacun des pays membres. Les travaux en cours visent précisément, dans trois directions, à remédier aux défauts du passé.

Plus de transparence, d'abord, pour mieux comprendre la raison et le sens des décisions ; cela paraît aller de soi, mais si l'opinion publique française a manifesté cet été un tel intérêt pour les affaires européennes, c'est bien parce que souvent elle n'avait pas conscience du pourquoi des décisions qui lui étaient soumises.

Plus de démocratie, ensuite, pour qu'un véritable contrôle politique s'exerce sur les affaires communautaires. Il est indispensable si nous ne voulons pas retomber dans ce que j'appellerai le technicisme ou l'économisme poussés à l'excès.

Une claire répartition, enfin, entre les compétences nationales et les compétences communautaires selon le fameux principe de subsidiarité qui a été évoqué par plusieurs d'entre vous, notamment M. Lamassoure et Mme Catala.

A cet égard, il faut dire les choses clairement : par principe, ce sont les Etats membres qui détiennent les compétences ; la Communauté, pour sa part, ne pourra être compétente que dans les domaines qui lui seront spécifiquement attribués. On l'a déjà souvent dit, mais il n'est pas inutile de le réaffirmer : la Communauté ne doit à l'avenir intervenir que là où son action est indispensable et plus efficace que celle des Etats membres. Telle doit être la pierre de touche de l'édifice.

La Communauté devra aussi, lorsqu'elle examinera l'opportunité de son intervention, juger de celle-ci au double regard de l'efficacité et de l'intensité de cette intervention par rapport au but poursuivi. Il va en effet nous falloir approfondir le travail déjà engagé sur la hiérarchie des normes, déterminer plus précisément l'application du principe de subsidiarité. Il n'est pas étonnant que sur ce point le Conseil européen de Birmingham n'ait pas abouti à des conclusions définitives ; ce n'était pas son but, but que nous avons toujours assigné au Conseil européen d'Edimbourg.

Prenons garde toutefois, dans la mise au point de ce principe, d'éviter un double écueil : celui d'un cloisonnement trop serré des compétences nationales et communautaires qui, en établissant des séparations rigides, enlèverait à l'édifice communautaire la souplesse qui doit continuer à être la sienne, et celui d'une procédure elle aussi trop rigide qui, en permettant à l'un ou l'autre des Etats membres de bloquer le processus de décision au nom du principe de subsidiarité, aboutirait, par là même, à remettre en cause les acquis communautaires.

Il est clair que dans le système que nous allons mettre en place - M. Bouvard l'a, à juste titre, souligné - le Conseil européen devra avoir un rôle clé, non seulement parce qu'il est consacré par le traité de Maastricht comme l'instance politique suprême, mais aussi parce que la question du contrôle est importante.

Qui exercera le contrôle sur la subsidiarité ? Là encore, il faut que les choses soient bien claires.

Sur les domaines qui relèvent de la compétence communautaire, c'est-à-dire les titres II, III et IV du traité, c'est naturellement la Cour de justice qui sera chargée, si un différend intervenait entre les institutions de la Communauté, de ce contrôle. Mais elle ne peut en aucun être compétente sur ce qui relève du titre I du traité, c'est-à-dire les orientations et le cadre tracé par le Conseil européen, ni sur le titre V relatif à la politique étrangère et de sécurité, ni sur le titre VI qui concerne la coopération en matière policière et judiciaire.

Mme Nicole Catala. On ne peut se satisfaire de cette explication !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Il est par conséquent indispensable que le Conseil européen exerce le contrôle d'ensemble au niveau de l'exécutif, étant entendu que devra s'y ajouter celui des élus. Nous avons là matière à réflexion.

Mme Dominique Robert, rapporteur spécial. Tout à fait !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. A cet égard, la conférence des parlements, évoquée par plusieurs d'entre vous, dont M. Pachy, que nous avons voulue et obtenue dans le traité, nous, Français, devra être, de la même façon que le Conseil européen fixe ces grandes orientations, le lieu de discussion des grandes orientations de la construction européenne et - pourquoi pas ? - du cadre général d'application du principe de subsidiarité.

La recherche d'un juste équilibre vaut aussi pour l'effort de démocratie auquel la Communauté doit s'astreindre. Cela implique un vrai contrôle de la part des politiques sur les décisions communautaires. Celui-ci devra s'exercer en particulier au niveau national.

De ce point de vue, la récente révision constitutionnelle offre à votre assemblée le moyen de mettre en œuvre une surveillance accrue sur les textes communautaires. Je le redis ici, le Gouvernement est prêt à collaborer totalement avec vous, dans le respect, bien sûr, des équilibres institutionnels voulus par notre Constitution. Il n'y aura, de ma part, aucune réserve à fournir toutes les informations nécessaires à votre assemblée.

Mais il me semble tout aussi important que vous soyez en mesure d'organiser vos travaux de façon à éviter à la fois l'excès et le trop peu. Il importe en effet, si nous voulons avoir un contrôle et une conduite politiques des affaires communautaires, que notre parlement ne s'enlise pas dans des examens de détail. En tout cas, le Gouvernement dans son ensemble sera disponible pour définir avec vous des règles du jeu souples et efficaces qui permettent un examen parlementaire réellement sérieux des propositions communautaires de nature législative.

Sur la transparence des décisions communautaires, il nous faudra, là aussi, faire preuve d'imagination pour rendre leur processus de décision plus compréhensible par l'opinion publique en général. Cette observation vaut d'abord pour la Commission qui, dans le cadre de ses pouvoirs propres, notamment en matière de concurrence ou d'aides publiques, devra mieux expliquer et justifier ses prises de position. Elle vaut aussi pour le Conseil des ministres qui devra, davantage que par le passé, prendre toutes ses responsabilités, s'attacher à simplifier ses textes et à mieux informer sur les enjeux de ses débats internes.

Tel est le cadre général que se sont fixé les Douze dans la mise en place de l'Union européenne.

Reste qu'aujourd'hui, la Communauté doit affronter des défis. J'en retiendrai quatre en réponse aux propos de vos rapporteurs et des porte-parole des différents groupes.

Premièrement, la mise en place du grand marché européen.

C'est bien la perspective du Marché unique qui a engendré en France le dynamisme industriel que nous avons observé ces dernières années. Prenons quelques exemples car, dans l'ambiance actuelle teintée selon moi d'un peu trop de misérabilisme et de pessimisme, on a tendance à l'oublier.

L'an dernier, la France s'est classée au premier rang mondial des acquisitions d'entreprises étrangères pour un montant de 120 milliards de francs. Dans les trois pays européens où elles sont le plus implantées, je veux parler de l'Allemagne, du Royaume-Uni et de l'Espagne, les filiales de sociétés françaises sont à l'origine d'un fort courant d'exportations françaises, les filiales s'approvisionnant bien entendu en priorité auprès de leur maison-mère.

C'est bien l'Europe qui est à l'origine d'un redressement significatif de la balance commerciale extérieure de notre pays. De déficitaires avec l'Espagne avant l'entrée de celle-ci dans la Communauté, nos échanges commerciaux sont devenus excédentaires de plus de 15 milliards de francs ; nos exportateurs ont accru leur part de marché au Royaume-Uni en Allemagne respectivement de plus de 9 p. 100 et 12 p. 100 du marché total.

De fait, l'ensemble constitué par les douze Etats de la Communauté constitue désormais le marché naturel de l'industrie française. L'exemple de l'entreprise Renault est à cet égard particulièrement significatif puisque cette société réalise désormais près de 40 p. 100 de son chiffre d'affaires dans les autres pays de la Communauté. Les proportions sont équivalentes pour Peugeot, notre autre constructeur automobile. La Communauté est le débouché nécessaire et fournit du travail à près de la moitié de notre industrie automobile, il serait bon que certains s'en souviennent parfois.

Il demeure que la mise en place de ce grand marché ne se fait pas sans un certain nombre de précautions. Si le but est bien d'assurer la libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et surtout des personnes, la mise en place de cette libre circulation ne signifiera pas la suppression des contrôles. Si ceux-ci ne s'exerceront plus aux frontières, ce mouvement s'accompagne de mesures très concrètes sur lesquelles il convient d'insister.

Ainsi, certains produits sensibles et recensés comme tels dès le traité de Rome continueront à être soumis à des contrôles particuliers pour des raisons liées à la sécurité nationale, à la protection de la santé ou à celle des trésors nationaux. Nous en avons eu récemment un exemple avec les déchets ; nous en verrons d'autres en matière de protection des biens culturels, qui doit prochainement faire l'objet d'une discussion au sein du Conseil des ministres. L'élimination des contrôles aux frontières ne signifie pas la suppression des contrôles ; ceux-ci s'effectueront sur les marchandises tout au long des circuits de distribution et notamment à l'occasion de la mise sur le marché.

De la même façon, les contrôles aux frontières extérieures des Douze seront harmonisés et des systèmes d'alerte seront mis en place pour les produits présentant des risques.

Il est clair que notre souci de préserver la réalité de contrôles effectifs et efficaces nous conduira, dans certains cas, à reporter l'entrée en vigueur de la libre circulation. Il en ira sans doute ainsi pour le contrôle des mouvements de personnes dont la suppression ne peut que s'accompagner de mesures préalables et très concrètes, notamment aux frontières extérieures de la Communauté, mesures qui demandent à être vérifiées et garanties avant toute ouverture des frontières internes. Nous y veillerons et agissons avec le sens des responsabilités que ce grand projet commande.

Enfin - dernière considération sur le marché intérieur - il est essentiel de ne pas oublier qu'il ne saurait en aucun cas constituer une simple zone de libre échange et qu'il est indispensable de développer des politiques communes, comme le demande avec précision et conscience M. Le Déault. Je pense à l'environnement, aux grands réseaux transeuropéens, aux efforts en matière d'industrie, bref à toutes les formes de coopération que les Douze doivent rechercher entre eux pour mieux faire face aux défis de la concurrence internationale.

Cette considération me conduit à formuler une observation spécifique sur l'Europe sociale, sujet qu'ont abordé plusieurs d'entre vous.

Lors de la dernière campagne référendaire, des critiques ont tenté d'accréditer l'idée que l'Europe serait aveugle ou même hostile aux préoccupations sociales. De telles affirmations ne peuvent être proférées que si l'on ignore tout simplement la réalité. Pour illustrer mon propos, je prendrai l'exemple récent de la manifestation des salariés européens des chemins de fer.

Je dois dire ici, devant la représentation nationale, que je trouve sain pour la construction européenne que les syndicats se mobilisent au niveau européen, qu'ils se fassent entendre et qu'ils exigent d'être écoutés et consultés. Néanmoins, ils doivent faire attention à ne pas se tromper de cible ! En effet, les décisions communautaires prises dans le domaine des transports par chemin de fer, loin de remettre en cause les services publics, tendent au contraire à les préserver. Cela tient, en particulier, à la détermination des ministres des transports qui, au mois de juin dernier, ont refusé de suivre les éléments les plus libéraux de la Commission des Communautés.

M. Alain Bonnet. Très bien !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. La Communauté ne saurait être rendue responsable des velléités de privatisation observées dans tel ou tel pays de la Communauté. Prenons garde, par conséquent, à ne pas faire trop facilement de l'Europe un bouc émissaire au moment où l'application rigoureuse de la subsidiarité va laisser chacun de nos pays face à ses responsabilités. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Nicole Catala. Il y a bien des projets de directive en la matière !

Mme Dominique Robert, rapporteur spécial. Et vive le libéralisme !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Je prendrai un autre exemple en matière sociale, parce que trop de commentaires inexacts ont circulé, par exemple sur un texte récent concernant la protection des femmes enceintes au travail.

Faut-il rappeler que cette directive établit expressément qu'il ne saurait y avoir de régression du niveau de protection existant dans l'un quelconque des Etats membres, conformément au principe de non-recul inscrit dans le protocole social du traité de Maastricht, article 2, paragraphe V ? Faut-il ajouter que, loin d'entraîner dans notre pays une baisse de la protection des femmes enceintes, ce texte instaure au contraire des garanties nouvelles par rapport à la législation française...

M. Alain Bonnet. Très bien !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes ... qu'il s'agisse des risques d'exposition aux agents biologiques et chimiques ou des examens prénataux, lesquels pourront désormais avoir lieu pendant le temps de travail ?

J'indique également aux détracteurs de cette directive qu'elle a déjà conduit les autorités portugaises à annoncer, la semaine dernière, leur intention de porter les congés de maternité dans leur pays de douze à quatorze semaines, ce qui me paraît être la meilleure illustration possible de l'apport positif que peut représenter l'Europe dans le domaine social.

Mme Dominique Robert, rapporteur spécial. Tout à fait !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Il est grand temps que cessent en la matière les procès d'intention et les préjugés dogmatiques au profit d'une analyse plus lucide des textes et des faits. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et communiste.*)

M. Jean-Claude Lefort. Vous parlez d'or, madame !

Mme Nicole Catala. Et le régime particulier de la Grande-Bretagne ?

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. L'Europe sociale est certainement loin d'être parfaite, mais elle n'est pas ce « désert » décrit par ses contempteurs ...

M. Bernard Bardin. Très bien !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. ... et nous savons tous que nous la ferons progresser...

M. Claude-Gérard Marcus. Tout est donc parfait !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. ... dès lors que le dialogue social, voulu lui aussi par le traité de Maastricht, pourra être instauré entre les partenaires sociaux.

Mme Nicole Catala. Et le dumping au profit de la Grande-Bretagne ?

M. Jean-Claude Lefort. Nous n'avons pas le même système de valeurs !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Ma troisième observation aura trait aux finances de la Communauté.

Vos rapporteurs, notamment Mme Robert, ont manifesté leurs préoccupations à l'égard des négociations en cours sur les perspectives financières de la Communauté.

A un peu plus d'un mois du Conseil européen d'Edimbourg où chacun espère raisonnablement conclure, la négociation est aujourd'hui entrée dans le vif du sujet. La France y défendra bien entendu ses intérêts, à savoir, d'une part, un système renoué de ressources qui mette à la charge de notre pays une part plus équitable et, d'autre part, une progression équilibrée et raisonnable des dépenses, fondée sur la sauvegarde de nos intérêts agricoles et la prise en compte de nos préoccupations nationales, notamment en matière de fonds structurels.

Ma dernière observation portera sur les relations extérieures de la Communauté.

En ce domaine, le traité établissant l'espace économique européen assurera à partir de l'année prochaine aux pays de l'AELE une phase de transition particulièrement utile : en habituant ces pays aux règles du grand marché, elle facilitera pour demain ou après-demain leur entrée dans la Communauté. On peut tenir un raisonnement analogue pour les pays d'Europe centrale et orientale. Les accords d'association que la Communauté a conclus ou va conclure avec ces pays leur offriront les moyens d'une coopération commerciale, technique et politique - j'y insiste - ouvrant la voie à ce qui sera probablement, le moment venu, une deuxième vague d'adhésions.

Ces accords devraient permettre de développer, entre la Communauté et ces pays d'Europe centrale et orientale, un partenariat solide et approfondi. L'Europe a donc les moyens de progresser. Il appartient simplement, mais cela n'est pas si facile, aux Douze de tenir le cap, d'expliquer en permanence aux opinions le sens de la construction européenne et de ne pas laisser celle-ci se perdre dans les querelles d'experts.

Cet effort exige, au niveau de chaque Etat, patience et résolution. Il requiert, à l'échelon de l'Europe des Douze, la volonté, encore bien fragile aujourd'hui, de définir un avenir commun.

Appliquer le traité d'Union européenne, tout le traité, tel est notre objectif. Cela demandera de la ténacité, d'abord et avant tout, mais aussi de l'imagination, car le traité ne règle pas tout dans le détail. A l'intérieur du cadre qu'il trace, de multiples options se présenteront à nous qui nous imposeront des choix pour faire coïncider nos intérêts nationaux et notre volonté de construire l'Europe. Il me semble que nous saurons mieux opérer ces choix si nous n'oublions pas les leçons du référendum et si nous refusons de retomber dans les facilités de la routine et des habitudes.

M. Jean-Claude Lefort. Autocritique !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Pour cela, il nous faudra inlassablement d'abord rappeler les objectifs et le sens des décisions - c'est à ce prix que la lisibilité politique de la construction européenne sera acquise ; ensuite, raisonner sur la réalité et non sur des conceptions théoriques, abstraites ou, pire, sur des fantasmes ; enfin, faire en sorte que tous les acteurs de la société française soient impliqués, et je ne parle pas seulement des responsables politiques.

J'espère qu'à l'intérêt passionné manifesté cet été par nos compatriotes vis-à-vis de l'Europe, nous saurons, nous, responsables politiques, continuer à répondre. Vous pouvez en tout cas compter sur moi pour continuer, là où je me trouve, à animer le débat sur l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Nous commençons par le groupe de l'Union du centre.

La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé.

M. Jean-Paul Virapoullé. Madame le ministre, la France est actuellement engagée, aux côtés de ses partenaires européens, dans des négociations difficiles concernant la réforme de l'organisation du marché du sucre au titre de la politique agricole commune. Elles devraient s'achever, d'après nos informations, à la fin du premier semestre de 1993.

En l'état actuel du dossier, nous pouvons malheureusement redouter une baisse du prix du sucre de 10 à 15 p. 100. Or vous connaissez l'importance que revêt l'économie sucrière pour les départements d'outre-mer. Je tiens d'ailleurs à vous remercier pour avoir milité à nos côtés et auprès du chef de l'Etat - car je sais que vous vous êtes personnellement battue pour cela - afin d'obtenir, en annexe du traité de Maastricht, un mécanisme renforçant notre capacité d'adaptation, donc de compétitivité au sein de l'ensemble communautaire.

C'est en fonction de cette annexe, madame le ministre, que je me permets, au nom des agriculteurs des départements d'outre-mer, des industriels du secteur du sucre - lequel, je le rappelle, constitue la base de notre économie agricole - de vous demander de proposer, dans le cadre du règlement relatif au raffinage, une déconnexion du prix du sucre de canne des départements d'outre-mer de celui du sucre de betterave métropolitain, et d'obtenir, de la part des autorités communautaires, une majoration de la prime de raffinage qui permettrait de garantir, d'une part, la marge industrielle de fabrication, d'autre part, le prix de la tonne de canne payé aux agriculteurs.

Si ma question trouvait auprès de vous un écho favorable, cela permettrait à l'économie agricole des départements d'outre-mer de garder la canne comme base de son développement futur.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, la question sur laquelle vous appelez mon attention est effectivement cruciale pour l'économie des départements d'outre-mer, en particulier pour celle de l'île de la Réunion. Elle concerne les conditions de rémunération des producteurs de sucre de ces départements.

Les intéressés demandent qu'un régime spécifique soit accordé au prix garanti du sucre à base de canne produit dans ces régions. Ils soulignent, non sans raison d'ailleurs, l'importance de cette production pour nos départements d'outre-mer et la nécessité de garantir des recettes prévisibles dans ce domaine.

Ainsi que vous le savez, monsieur le député, la Commission des communautés réfléchit actuellement à l'ensemble de cette question. Nous allons proroger, jusqu'au 1^{er} juillet prochain, le régime dérogatoire négocié lors de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal en ce qui concerne l'approvisionnement des raffineries des Etats membres. Cette prorogation ouvre donc un espace de réflexion supplémentaire qu'il conviendra de mettre à profit pour prendre en compte les intérêts de nos départements d'outre-mer.

Comme le dossier de la banane, celui du sucre justifie une attention particulière et une étroite concertation entre les organisations socioprofessionnelles pour dessiner le contour d'un accord possible. Plusieurs solutions sont, en effet, envisageables, depuis l'application d'un régime particulier à la production sucrière en application des principes de la réforme de la politique agricole commune jusqu'à la recherche - c'est un extrême - de solutions mieux adaptées à ce secteur particulier qui bénéficie, de surcroît, d'un système spécifique d'autofinancement.

De toute façon, il faudra, dans les prochains mois, nous concentrer sur ce sujet et examiner ce qu'il est possible et souhaitable de faire en tenant compte des différents intérêts en cause.

J'ai défini les deux balises à l'intérieur desquelles notre réflexion devrait se situer. Il va sans dire, monsieur le député, que le Gouvernement est à la disposition des élus des départements d'outre-mer pour travailler sur cette délicate question.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Jean-Marie Caro.

M. Jean-Marie Caro. Madame le ministre, le 28 octobre dernier au Parlement européen, nous avons assisté à une nouvelle offensive des acteurs anti-Strasbourgeois, pro-Bruxellois, à la faveur de manœuvres encore une fois heureusement déjouées. En l'occurrence, nous devons rendre hommage au président du Parlement européen, M. Egon Klepsch.

Un compromis existe selon lequel le Parlement européen doit tenir ses douze sessions annuelles à Strasbourg, dont deux au mois d'octobre, sachant qu'il n'y en a pas au mois d'août. Cependant, les astuces sont nombreuses de ceux qui veulent contourner cet accord : tentatives de modification du calendrier pour provoquer une collision avec celui du Conseil de l'Europe et bloquer ainsi le bon fonctionnement de l'institution au sein du Palais de l'Europe à Strasbourg en attendant la construction du nouvel hémicycle ; création, comme cela commence à se faire un peu partout, de « mini sessions » que l'on tiendrait soit à Bruxelles, soit à Luxembourg, toujours afin de contourner le principe des sessions à Strasbourg auquel la représentation nationale tout entière et, bien entendu, le Gouvernement restent fidèles.

Madame le ministre, l'irritation que provoque ces manœuvres qui ne sont pas innocentes, compte tenu des implications à la fois politiques, économiques et financières qui entourent le projet pharaonique en construction à Bruxelles, est fondée. Je souhaite vivement que vous puissiez dire aujourd'hui, devant l'Assemblée nationale, si, les 11 et 12 décembre prochain au Conseil européen d'Edimbourg, la France et ceux qui en ont également assez de ce jeu inqualifiable agiront pour que soit mis un terme aux équivoques

que font planer certains quant au siège du Parlement européen à Strasbourg, notamment en inscrivant cette question à l'ordre du jour du sommet européen.

Auriez-vous l'obligeance de nous donner des précisions à cet égard ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, vous vous êtes fait le défenseur inlassable, et je vous en remercie, des intérêts de la capitale alsacienne et vous avez raison de maintenir votre vigilance sur la question du siège du Parlement européen à Strasbourg, parce que la détermination des adversaires de Strasbourg ne se dément pas.

Nous espérons que le prochain Conseil européen sera enfin l'occasion de parvenir à un accord sur les sièges des institutions, comme nous le demandons, nous aussi, inlassablement. La difficulté tient au fait que nous n'avons pas la présidence du Conseil et qu'il ne dépend pas seulement de nous qu'un accord intervienne. Nos partenaires ont évidemment leur mot à dire.

Néanmoins, nous avons déjà pris des mesures concrètes pour continuer à améliorer la qualité des prestations offertes par Strasbourg aux parlementaires européens, c'est-à-dire pour nous situer en bonne position dans la concurrence avec Bruxelles et faire en sorte que le dérive constatée soit interrompue. J'en rappelle quelques-unes.

Nous avons d'abord renforcé les moyens d'accès à Strasbourg. Les vols spéciaux pour les parlementaires ont ainsi été mis en place depuis le rapport Villain ; ils assurent désormais une bonne desserte de la ville. Une structure de concertation réunissant tous les acteurs concernés par la desserte aérienne a permis d'aplanir certaines difficultés concrètes.

Par ailleurs, la réalisation du TGV Est, pour lequel le Gouvernement a pris les décisions nécessaires, apportera sa contribution à l'amélioration des accès à Strasbourg.

Des décisions ont surtout été prises récemment pour améliorer les conditions de travail des parlementaires et, en particulier, les locaux qui leur sont affectés. Le centre de presse a été inauguré en janvier 1992, et le Gouvernement, en apportant sa garantie financière au projet de nouvel hémicycle et de bureaux, baptisé IP-4, a donné l'impulsion décisive à la construction d'un bâtiment réservé au Parlement européen. Cette garantie est inscrite au contrat triennal de Strasbourg signé en septembre dernier. C'est dire à quel point l'engagement de l'Etat est maintenant acquis.

Telles sont les manifestations concrètes de notre engagement national. Il reste bien entendu à obtenir de nos partenaires que l'on mette enfin un terme aux discussions sur les attributions de sièges. En défendant le Parlement européen à Strasbourg, nous ne faisons que demander le maintien de décisions déjà acquises !

M. le président. La parole est à M. Charles Ehrmann.

M. Charles Ehrmann. Madame le ministre, ma question porte sur les rapports économiques entre Maghreb et la CEE.

Seul le redressement agricole, industriel, commercial des pays du Maghreb, permettant à chacun de manger à sa faim, évitera les *boat people* et l'immigration de masse. Ce réveil économique doit avant tout être l'œuvre des habitants eux-mêmes, la CEE ne pouvant être qu'un complément.

Or les conditions naturelles dans le Maghreb ne sont pas bonnes, en dehors des plaines côtières et de la présence de mines de phosphate et de fer ainsi que de gisements de gaz et de pétrole. Les conditions humaines sont dramatiques : une population qui a plus que doublé depuis 1962, avec 60 p. 100 de jeunes dont beaucoup sont au chômage.

L'histoire rend aujourd'hui hommage à la colonisation française, qui a beaucoup fait, sauf pour l'éducation puisque seulement un indigène sur sept allait à l'école, ce qui a empêché le français d'être parlé dans toutes les couches de la population comme le sont l'espagnol ou le portugais en Amérique latine.

Le socialisme, le FLN ont laissé exsangue l'Algérie. Seul le tourisme se porte bien dans le Maghreb.

Dans ces conditions, la CEE veut-elle aider les trois pays qui le composent ? Oui, évidemment. En a-t-elle les moyens ? Non, car, dans la crise actuelle, les Douze préfèrent investir chez eux, et l'Europe centrale, méridionale, orientale, lance elle aussi des appels désespérés.

J'ai rédigé un rapport le 25 juin 1991 au nom de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés sur la politique méditerranéenne communautaire. Le plan Matutes prévoit le triplement des crédits alloués au sud de la Méditerranée. Mais 30 milliards de francs, c'est à la fois beaucoup et peu.

La CEE, après avoir obtenu la suppression du protectionnisme qui isolait le Maghreb, a accordé des tarifs préférentiels aux produits des trois Etats - lesquels réalisent entre deux tiers et trois quarts de leur commerce avec les Douze, mais, hélas ! 5 p. 100 seulement entre eux.

La France, pays qui, par rapport à son PNB, fait le plus pour le tiers monde après la Scandinavie, aide le Maghreb en envoyant des milliers de coopérants, en signant des contrats importants dans le secteur du bâtiment et des travaux publics ou pour des usines, mais elle ne peut aller trop loin en raison des dettes dont les pays demandent souvent le rééchelonnement et la diminution. J'ai d'ailleurs posé à ce sujet une question à M. Roland Dumas.

Les PME et PMI françaises et surtout italiennes sont présentes dans l'agro-alimentaire et le textile, mais elles ne créent pas les emplois désirés.

M. le président. Monsieur Ehrmann !

M. Charles Ehrmann. Au total, madame le ministre, tous les efforts faits sont insuffisants pour une population qui augmente de 5 millions par an. Le Maghreb et toute l'Afrique ont le sentiment d'être abandonnés par l'Europe. Rassurez-nous, rassurez-moi !

M. le président. Monsieur Ehrmann, je vous rappelle que les questions ne doivent pas dépasser deux minutes.

M. Charles Ehrmann. Quand on est député de base, monsieur le président, on a tellement peu l'occasion de prendre la parole ! (*Sourires.*)

M. le président. C'est pourquoi je ne vous ai pas interrompu. Pourtant, vous vous faites beaucoup entendre dans cette maison ! (*Sourires.*)

La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Je remercie M. Ehrmann qui, comme moi, est un élu du Sud de la France, de notre belle région de Provence-Alpes-Côte d'Azur, d'avoir, à juste titre, posé la question des relations entre la Communauté européenne et les pays du Maghreb.

Si l'urgence a détourné un peu notre attention vers l'Europe de l'Est, nous ne devons, en effet, pas oublier les pays du Maghreb et, au-delà, l'Afrique, d'abord parce que ce sont nos voisins immédiats et que nous sommes liés à eux par toute une histoire, ensuite parce que l'écart entre le développement économique et démographique de la rive nord et celui de la rive sud de la Méditerranée devient exponentiel et nous oblige à nous poser des questions de fond sur la capacité des Européens à agir pour que se crée du travail de l'autre côté de la Méditerranée.

Les très tristes exemples des *boat people*, qui risquent leur vie, et quelquefois la perdent, en traversant la Méditerranée pour venir trouver du travail chez nous, nous imposent d'aller au-delà des réflexions souvent un peu courtes que l'on entend sur le sujet.

Bien sûr, nous devons poursuivre une politique de contrôle très strict sur l'accès à nos territoires. Nous avons une politique de visas, une politique de contrôle de l'immigration très claire vis-à-vis de ces pays. Grâce aux accords de Schengen, l'Espagne et l'Italie imposent désormais comme nous des visas aux ressortissants des pays du Maghreb, et nous pouvons ainsi mieux résister à l'immigration clandestine.

Cela dit, tous les contrôles et tous les visas du monde ne pourront rien si nous n'arrivons pas à créer des emplois dans ces pays pour permettre aux gens d'avoir un niveau de vie décent et de manger à leur faim. La Communauté n'a pas attendu ces derniers mois pour s'en inquiéter, et nous avons signé avec ces pays des protocoles particuliers sur le plan commercial, mais aussi sur le plan financier.

Nous devons aller encore plus loin dans la réflexion, et nous avons commencé dernièrement. Le ministre d'Etat, d'autres membres du Gouvernement et moi avons justement participé à un séminaire franco-espagnol à Salamanque où l'essentiel du travail a été consacré à une réflexion en commun sur les relations que nous devons avoir avec les pays du Maghreb.

Il est clair que c'est par des discussions bilatérales et communautaires avec eux que nous arriverons à mieux résoudre les problèmes, à nous mettre d'accord sur une politique d'émigration ou d'immigration, selon le point de vue où l'on se place, et à définir des instruments d'aide au développement mieux adaptés à leurs véritables besoins.

M. le président. La parole est à M. Emile Koehl.

M. Emile Koehl. Madame le ministre, le système monétaire européen a été ébranlé depuis le sommet de Munich en juillet 1992. Il faut aller le plus vite possible vers une coopération monétaire accrue entre les pays qui connaissent une stabilité monétaire, à savoir la France, l'Allemagne et les trois pays du Benelux.

Réaliser tout de suite une coordination monétaire étroite à cinq signifie que des pays aux conditions macro-économiques relativement proches décident de réduire les marges de fluctuation de leurs parités, voire de les supprimer, pour faire de leur monnaie le point d'ancrage du système monétaire européen.

Si l'Europe veut bénéficier de conditions monétaires et financières stables, elle doit en passer par là.

Je souhaite savoir ce que vous comptez faire pour créer ce noyau monétaire qui ne serait qu'une étape vers l'objectif d'une monnaie unique définie à Maastricht.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, nous comptons appliquer tout le traité, et rien que le traité, c'est-à-dire que, dans la période de transition que nous vivons aujourd'hui et qui s'intensifiera encore à partir du 1^{er} janvier 1994, avant le passage à la troisième phase, qui aura lieu au plus tôt le 1^{er} janvier 1997, au plus tard le 1^{er} janvier 1999, nous voulons mettre en place les conditions de la convergence.

Ce calendrier nous semble raisonnable. Il permettra aux pays qui ont aujourd'hui des problèmes de convergence avec les autres de réaliser les efforts nécessaires de façon supportable par les populations et d'avoir en même temps un espoir raisonnable de rejoindre d'ici au 1^{er} janvier 1997 ceux qui satisfont déjà aux critères imposés par la monnaie unique, notre pays par exemple.

Dans ce domaine comme dans d'autres, toute renégociation du traité, et donc toute remise en cause de ce calendrier, serait une erreur, d'abord parce que nous en avons abondamment débattu et que nous avons trouvé un point d'équilibre, ensuite parce que les décisions prises et le calendrier prévu permettent à la fois d'inciter à faire les efforts nécessaires - efforts qui auraient dû être faits de toute façon, Europe ou pas, Union économique et monétaire ou pas et de parvenir, dans un délai suffisamment rapproché, à la monnaie unique qui nous permettra enfin de dialoguer d'égal à égal avec les Etats-Unis et le Japon.

M. le président. La parole est à M. Xavier Hunault.

M. Xavier Hunault. Madame le ministre, en mai dernier, M. le Président de la République s'est adressé aux parlementaires du Conseil de l'Europe.

A cette occasion, il a appelé la multiplicité des institutions héritées de l'histoire : le Conseil de l'Europe, bien sûr, les Communautés économiques européennes, l'UEO, les uns et les autres ayant fait l'objet de traités ratifiés par les Parlements, la CSCE, objet de la Charte de Paris, qui, elle, n'a pas été ratifiée, et pour cause.

Le Conseil de l'Europe - faut-il le rappeler ? - a pour raison d'être la défense des droits de l'homme. Actuellement, il est composé de vingt-sept Etats, auxquels il faut ajouter neuf Etats associés. Cette instance regroupera donc demain une quarantaine d'Etats de l'Europe. S'il y a les Douze Etats de la Communauté économique européenne, il y a également, évidemment, les Etats d'Europe centrale et de l'Est qui font partie intégrante de l'Europe.

S'adressant aux parlementaires du Conseil, M. le Président de la République leur a dit ceci : « La tâche qui vous incombe est d'assurer le passage le plus harmonieux possible d'un ordre européen à un autre. A cet effet, il faut organiser un partage et une complémentarité du travail entre les grandes institutions qui prennent en charge la transformation politiques, économiques, techniques et culturelles de l'Europe ».

Après avoir écouté les débats, après avoir étudié ce budget, je vous pose la question : comment concilier les déclarations de M. le Président de la République et votre budget ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, cela me paraît assez simple. J'ai souligné tout à l'heure que la volonté de construire l'Europe ne dépendait pas seulement, heureusement, de décisions financières. Je pense que votre question concerne davantage l'emboîtement des différentes organisations européennes et la façon de mettre en œuvre une nécessaire complémentarité entre la Communauté européenne, le Conseil de l'Europe, l'AELE, bientôt l'espace économique européen quand le traité sera ratifié, les pays d'Europe centrale et orientale, la CSCE, bref la question de savoir comment toutes ces institutions peuvent agir ensemble pour que notre continent devienne, comme nous l'espérons, un lieu de paix et de prospérité économique ?

Je crois que nous devons nous dire deux choses simples.

D'abord, aucune de ces institutions ne peut prétendre avoir le monopole de la construction européenne. Chacune d'entre elles est extrêmement importante dans le domaine qui est le sien.

Ensuite, nous savons que, pendant un certain temps au moins, en tout cas tant que la situation n'est pas véritablement clarifiée ou stabilisée dans certains pays d'Europe centrale et orientale et, à plus forte raison, dans les républiques issues de l'ancienne Union soviétique, nous n'aurons pas un jardin bien tracé, à la française, avec des compétences clairement définies. Il y aura probablement des chevauchements, mais mieux vaut trop d'institutions, dont les attributions se recoupent peut-être quelquefois, que pas assez, car il nous faut certainement toujours et davantage plus d'Europe.

M. le président. La parole est à M. Jacques Blanc.

M. Jacques Blanc. Madame le ministre, chacun a bien mesuré l'insuffisance de démocratie et de souffle de l'Europe, et le débat de Maastricht a été révélateur de ce sentiment profond. Or Maastricht est une avancée pour le Parlement, avec le pouvoir de codécision, mais aussi dans un autre domaine dont personne ne parle, mais auquel le Président de la République a fait référence, avec la création du comité des régions.

M. Alain Lamassoure. Enfin !

M. Jacques Blanc. Le comité des régions est prévu, institutionnalisé, et doit permettre aux régions de donner un souffle supplémentaire à la construction de l'Europe, non pas en remettant en cause le rôle des États...

M. Claude-Gérard Marcus. Il faut le dire !

M. Jacques Blanc. ... que personne ne conteste, mais, je l'espère, en apportant un supplément d'âme au grand dessein de l'Europe.

La France est un peu en retard dans la régionalisation même si, il y a dix ans, nous avons fait un deuxième pas après celui fait dix ans avant. Chacun aujourd'hui est conscient qu'une décentralisation nouvelle doit se dessiner et être mise en place pour pouvoir répondre aux vraies aspirations des femmes et des hommes de ce pays. Chacun mesure que dans l'espace politique, aujourd'hui, un couple nouveau, qui n'écarte pas l'État, se constitue entre les régions et l'Europe.

Nos régions sont handicapées par rapport aux autres régions de l'Europe, non pas tellement par leur superficie ou le nombre d'habitants, car il y a de tout dans les régions d'Europe, mais par une insuffisance de moyens et de compétences. Va-t-on leur créer un handicap supplémentaire en prévoyant la désignation dans le comité des régions, à parts égales, paraît-il, de représentants des régions, des départements et des communes ? Ce n'est pas acceptable. Il n'y a rien là de désobligeant par rapport aux communes ou aux départements, mais il ne faut pas trahir à la fois l'esprit et l'espérance du comité des régions.

Madame le ministre, pouvez-vous apaiser certaines inquiétudes qui sont nées de-ci, de-là et confirmer la volonté du Gouvernement de permettre aux régions françaises de jouer pleinement leur rôle au sein du comité des régions, qui doit donc être majoritairement composé de représentants des régions ?

Il n'y a aucun lobby. J'exprime simplement l'espérance nouvelle qui peut se lever sur l'Europe si l'on permet aux régions d'avoir un rôle dans la mise en place des politiques régionales et de la politique de l'Europe et d'apporter cette information sur la réalité de l'Europe dont tous les citoyens ont besoin.

N'attendons pas qu'il y ait une perte supplémentaire de foi en l'Europe. Mobilisons-nous pour que cette foi revienne avec force. Vous avez l'occasion d'aider à cette avancée. Pouvez-vous faire taire les inquiétudes et se lever l'espérance ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Jean-Marie Caro. Je vous ai compris !

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, vous êtes très éloquent sur cet important sujet. Vous l'avez d'ailleurs montré pendant la campagne du référendum sur l'Union européenne au cours de laquelle vous avez développé l'idée que le comité des régions était, avec d'autres l'un des éléments contenus dans le traité de Maastricht qui introduisait plus de démocratie dans le système...

Ce comité des régions est important ; il aura un rôle crucial.

Certes, le traité a prévu que ce rôle serait consultatif, mais ses compétences sont larges. Par ailleurs, le comité pourra être consulté, à l'initiative de la Commission ou du Conseil, mais il pourra aussi évoquer, de sa propre initiative, toutes les décisions susceptibles de concerner les régions en Europe.

La représentation de la France au sein de ce comité des régions comprendra, vous le savez, vingt-quatre membres. La question se pose de savoir quel sera leur mode de désignation. Vous aimeriez que les régions soient majoritaires, mais le Gouvernement doit aussi tenir compte des souhaits exprimés par les représentants des autres collectivités locales.

Le Gouvernement écoute tous les arguments. Il ne prendra sa décision qu'après avoir recueilli l'avis des représentants des différentes collectivités locales, mais aussi après concertation avec nos partenaires, car il est normal que nous éclairions nos propres choix à la lumière des positions qu'ils prendront.

Nous n'en sommes pas là puisque la composition du comité des régions n'a pas encore été discutée au sein de la Communauté. Elle le sera sans doute très prochainement. Je ne manquerai pas, monsieur le député, de vous tenir au courant du développement de ces discussions.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

Les crédits du ministère délégué aux affaires européennes seront appelés à la suite de l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993, n° 2931 (rapport n° 2945 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Affaires étrangères :

Annexe n° 1 (affaires étrangères et coopération : affaires étrangères). - M. Jean Gaubert, rapporteur spécial.

Avis n° 2946, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales : tome I (affaires étrangères et coopération : affaires étrangères : relations culturelles internationales), de M. Bernard Bardin.

Avis n° 2947, au nom de la commission des affaires étrangères : tome I (affaires étrangères et coopération : affaires

étrangères), de M. André Delehedde ; tome II (affaires étrangères et coopération : affaires étrangères : francophonie et relations culturelles extérieures), de M. Xavier Deniau ; tome III (affaires étrangères et coopération : immigration), de M. Bernard Stasi.

Avis n° 2948, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées : tome I (affaires étrangères et coopération : affaires étrangères), de M. Bertrand Gallet.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures trente.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT